

Mission d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement

Prédiagnostic RD112 – Etude d'itinéraire entre Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse



Intitulé de l'étude :	Mission d'Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage en matière d'environnement Prédiagnostic – RD112 – étude d'itinéraire entre Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse
Référence :	CG-ME/NAT/1768-1/011
Client :	Conseil Départemental de la Drôme

Version	Date d'édition	Nature
V1	5 juin 2015	1 ^{er} édition
V2		
V3		

Rédaction	Relecture et contrôle qualité
<i>Christophe GIROD</i>	<i>Maxime ESNAULT</i>

Table des matières

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....	3
2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS.....	4
2.1. CADRE DE L'ÉTUDE.....	4
2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	5
3. PRÉSENTATION DU PROJET.....	6
3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	6
3.2. OBJECTIFS DU PROJET.....	8
3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.....	8
4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE.....	9
4.1. ZONE D'ÉTUDE.....	9
4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	9
4.3. ENQUÊTES.....	10
4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN.....	10
4.5. EVALUATION DES ENJEUX ET IMPACTS POTENTIELS.....	10
5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE.....	11
5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS.....	11
5.1.1. SITES NATURA 2000.....	11
5.1.2. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE.....	15
5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES.....	18
6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	20
6.1. HABITATS NATURELS.....	20
6.1.1. HABITATS AQUATIQUES ET HUMIDES NON BOISÉS.....	28
6.1.2. CULTURES.....	30
6.1.3. HABITATS AGRO-PASTORAUX.....	32
6.1.4. BOISEMENTS.....	35
6.1.5. HAIES ET FRUTICÉES.....	39
6.1.6. VÉGÉTATIONS SUR ROCHERS ET FALAISES.....	39
6.1.7. HABITATS RUDÉRAUX ET ANTHROPIÉS.....	40
6.2. FLORE.....	42
6.3. FAUNE.....	44
6.3.1. MAMMIFÈRES.....	44
6.3.2. AVIFAUNE.....	46
6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES.....	49
6.3.4. INSECTES.....	51
6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	60
6.4.1. ZONES HUMIDES.....	60
6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	60
6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES.....	63
7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	64
7.1. HABITATS NATURELS.....	64
7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES.....	64
7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	65

7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	65
8. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES.....	71
9. CONCLUSIONS.....	72
10. ANNEXES.....	73

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

	Etat des lieux	Enjeux (potentiels) de la zone d'étude	Préconisations	Obligations réglementaires
Espaces naturels répertoriés				
Site Natura 2000	Liens fonctionnels faibles avec le SIC le plus proche (habitats similaires, contexte géologique en partie identique)	Faible	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences (si autre autorisation administrative)
ZNIEFF	Une ZNIEFF 1 adjacente à la zone d'étude	Faible	Aucune	Aucune
Continuités écologiques régionales	Espaces à niveau de perméabilité moyen ou restant à préciser	Faible	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet
Habitats naturels, flore et faune				
Habitats naturels	Habitats globalement courants ; présence de quelques habitats d'intérêt communautaire	Globalement faibles, sauf quelques habitats localisés à enjeu modéré	A définir une fois que le projet sera établi	Dossier d'étude d'impact (formulaire de cas par cas si l'aménagement porte sur une route de moins de 3 kilomètres)
Flore	Localement présence de quelques espèces patrimoniales non protégées	Modéré		
Avifaune	Avifaune commune observée ; quelques espèces potentielles à enjeu	Globalement faibles, sauf quelques secteurs localisés à enjeu modéré	Réalisation des travaux hors période de reproduction de l'avifaune	
Mammifères	Potentialités pour certaines espèces de chauves-souris ; présence de l'Ecureuil	Modéré	Vérification de l'absence de gîtes si destructions d'arbres ou d'ouvrages d'art favorables	
Amphibiens	Zone très peu favorable aux amphibiens ; potentialités faibles uniquement au niveau de quelques fossés	Très faible	Aucune	
Reptiles	Observations de Lézard des murailles et Lézard vert ; potentialités pour d'autres espèces communes (Couleuvre verte et jaune, Orvet)	Faible	Aucune	
Insectes	Potentialités pour les espèces communes d'insectes ; potentialités faibles et localisées pour les coléoptères saproxyliques (boisements) et l'Agriion de Mercure, non observé	Globalement faibles, sauf quelques secteurs localisés à enjeu modéré	Aucune	
Continuités écologiques locales	Secteurs d'écrasement recensés ; continuités localisées	Modéré	Ne pas accentuer les risques d'écrasement et ne pas créer de barrières dans l'aménagement	
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides				
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Ruisseau (Emeil) patrimonial (présence d'Ecrevisse à pattes blanches) ; Galaure et Herbasse rivières sensibles	Fort	Mesures pour prévenir les pollutions lors de la réalisation des travaux ou en phase d'exploitation	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat (suivant travaux)
Zones humides	Plusieurs habitats humides, et quelques habitats humide pro parte à délimiter pédologiquement	Fort mais localisé	Compensation selon les termes du SDAGE, si destruction d'une zone humide avérée	

2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS

2.1. CADRE DE L'ÉTUDE

Le bureau CESAME réalise une assistance technique environnementale faune-flore-habitats naturels auprès du Conseil général de la Drôme dans l'exercice de ses compétences de maître d'ouvrage de travaux routiers. Le corpus législatif en matière de préservation de la biodiversité s'est en effet densifié, et son application a été très fortement renforcée par l'État depuis 2007, notamment autour de la question des espèces protégées et des procédures de dérogation (instruction des « dossiers CNPN ») qui sont parfois aujourd'hui une source de contentieux. La maîtrise de ces procédures nécessite une expertise particulière, en matière de connaissances scientifiques et de pratique des montages et instructions des dossiers.

Afin de cerner les enjeux des sites et les effets des opérations sur les milieux naturels, et de prévoir les obligations réglementaires qui en découlent (en particulier les procédures de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats), cette mission comprend un **prédiagnostic des milieux naturels** pour chaque projet routier retenu, dans le cadre d'un marché à bons de commande portant sur 3 types de projet :

- projet « simple » : projet d'un montant inférieur à 500 000 € TTC et de type aménagement simple de carrefour, aménagement de sécurité, protection contre les éboulis rocheux
- projet « moyen » : projet d'un montant compris entre 500 000 € et 1 000 000 € TTC et notamment de type : *grand carrefour giratoire, reconstruction de ponts moyens, calibrage ou aménagement sur place d'une section de RD d'une longueur située entre un et deux kilomètres, tracé neuf de moins de 1 kilomètre, aménagement de traverses,...*
- projet « important » : projet d'un montant supérieur à 1 000 000 € TTC et notamment de type *déviations sur plusieurs kilomètres, calibrage de plus de 3 kilomètres, ouvrages exceptionnels,...*

L'étude d'itinéraire sur la RD112 entre Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse est un projet de type « important ». Nous présentons ci-après les résultats du prédiagnostic réalisé sur ce site.

2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif du prédiagnostic est de :

- mettre en évidence les **enjeux de conservation des habitats et des espèces**,
- mettre en évidence les **enjeux liés à la fonctionnalité des milieux naturels**,
- évaluer, en fonction des caractéristiques techniques connues à la date de réalisation du prédiagnostic, les **effets potentiels du projet sur les milieux naturels et les espèces**,
- indiquer les procédures réglementaires (étude d'impact, étude d'incidence Natura 2000, dossier CNPN) auxquelles le projet pourrait être soumis concernant les milieux naturels,
- proposer les éventuelles premières **mesures d'évitement ou d'atténuation** des impacts prévisibles,
- si nécessaire, établir le **programme des compléments d'inventaires** à réaliser.

Note importante : Les procédures réglementaires auxquelles pourrait être soumis le projet sont données à titre indicatif sur la base de la législation, du contexte écologique constaté et des caractéristiques du projet connues à la date du rapport. Cependant, en dernier ressort, seuls les services de l'État sont à même de décider de la nécessité de réaliser des dossiers réglementaires préalablement aux travaux.

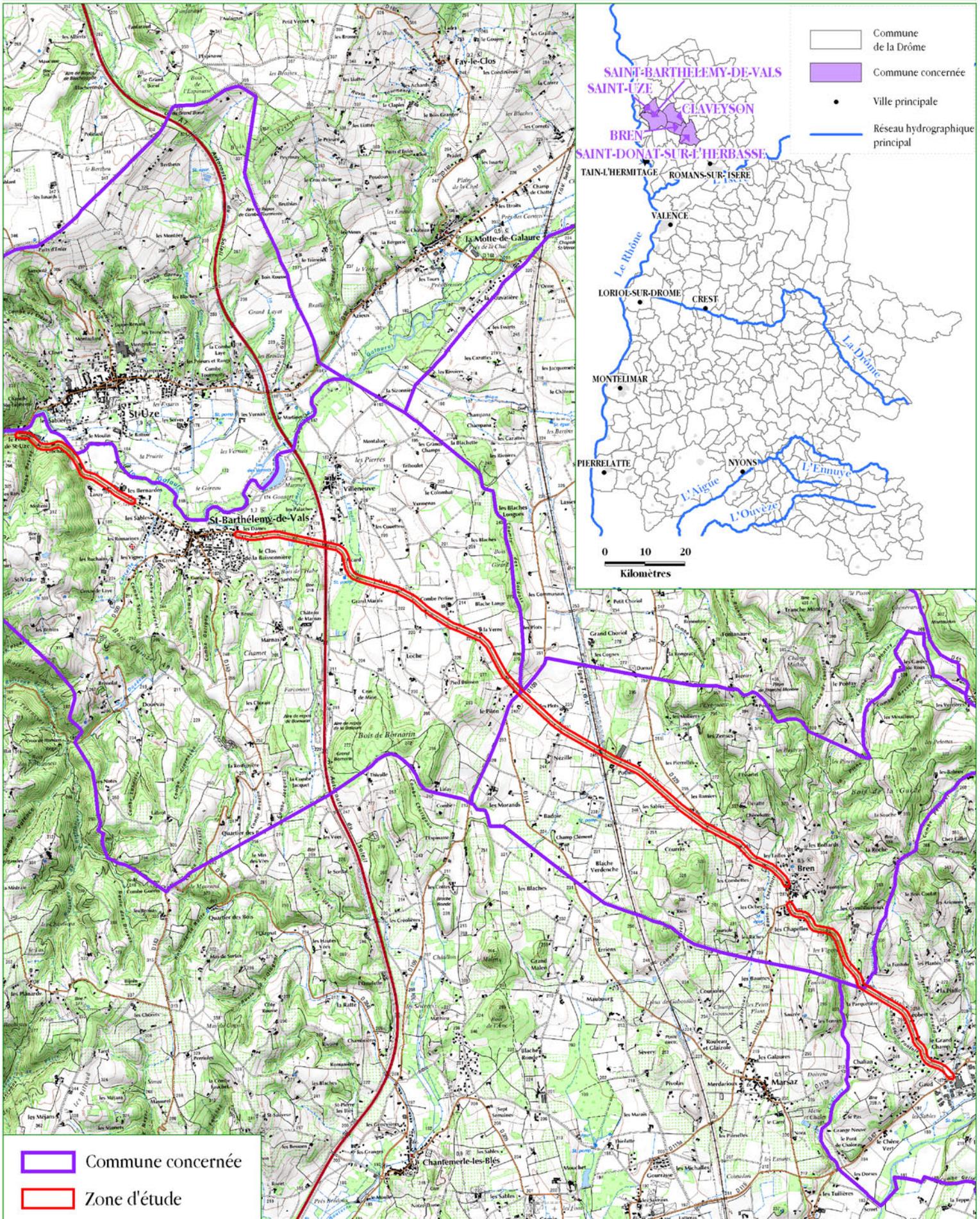
3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La zone d'étude du projet concerne les communes de Saint-Barthélémy-de-Vals, de Bren et de Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Le projet porte sur un linéaire de 12 kilomètres environ, du croisement RD51 – RD112 (pont sur la Galaure) jusqu'au croisement RD112 – RD67 (entrée de Saint-Donat).

SITUATION



 Commune concernée
 Zone d'étude

 Commune de la Drôme
 Commune concernée
 Ville principale
 Réseau hydrographique principal

0 10 20
Kilomètres



0 1 2
Kilomètres

3.2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à étudier la RD112 entre Saint-Barthélemy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse, afin de déterminer les enjeux liés au milieu naturel et d'établir les aménagements envisageables sur cette voirie.

3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Le Maître d'ouvrage du projet est le Conseil départemental de la Drôme.

Le projet est au stade de l'étude d'itinéraire. Aucun projet d'aménagement n'a encore été établi.

4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

4.1. ZONE D'ÉTUDE

Au vu des caractéristiques du projet, nous avons défini une zone d'étude par une bande tampon de 30 m de part et d'autre de la route, pour une superficie totale de 67 hectares environ. Les traversées des agglomérations de Bren et de Saint-Barthélémy-de-Vals sont exclues du projet. Cette zone d'étude permet d'appréhender correctement les enjeux du milieu naturel susceptibles d'être directement impactés par le projet.

Les enjeux liés à d'éventuels impacts indirects sont évalués par une zone d'étude élargie sur la base des données bibliographiques et des enquêtes.

4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Nous avons consulté les différents sites Internet accessibles afin de collecter de l'information sur les sensibilités potentielles de la zone d'étude :

- Sites Internet de référence à l'échelle nationale (MNHN, INPN)
- Base de données de la DREAL Rhône-Alpes pour les espaces naturels répertoriés (ZNIEFF 1 et 2) et bases de données de l'INPN pour les sites Natura 2000.
- Base de données Faune-Drôme de la LPO (www.faune-drome.org) pour les données communales sur les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères. Toutefois, cette base de données ne présente pas d'informations relatives aux chiroptères.
- Pôle d'information flore-habitats (PIFH) et base de données du Conservatoire Botanique National Alpin pour les données communales sur les espèces végétales, avec localisation la plus précise possible transmise par le Conservatoire Botanique, lorsque disponible.

Ces données ont pu être ponctuellement complétées par la consultation d'atlas de répartition d'espèces à l'échelle régionale (Atlas des odonates de Rhône-Alpes, Atlas des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Flore de la Drôme...).

L'estimation du niveau de connaissance est également précisée pour chacun des différents groupes étudiés, à dire d'expert et d'après les données bibliographiques disponibles, selon 3 degrés (bon, moyen, insuffisant).

L'ensemble de la bibliographie consultée pour la rédaction de ce prédiagnostic est indiquée en annexe.

4.3. ENQUÊTES

En raison du délai court pour réaliser ce prédiagnostic, nous n'avons pas pu procéder à des enquêtes auprès des associations de protection et d'usagers de la nature (ONCFS, ONEMA, Fédération départementale des chasseurs, Fédération de pêche, Service milieu naturel du Conseil général de la Drôme). Toutefois, les éléments disponibles sur le site de la Fédération de pêche de la Drôme et ceux transmis par le Service milieu naturel du département de la Drôme ont été analysés, notamment en ce qui concerne la faune aquatique des ruisseaux traversés par la zone d'étude, et les pelouses sèches inventoriées éventuellement présentes aux abords de la RD112.

4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN

En complément de cette analyse bibliographique, deux expertises de la zone d'étude ont été réalisées le 29 avril 2015 et le 13 mai 2015 par Christophe GIROD, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des habitats et de la flore, et Maxime ESNAULT, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des milieux naturels et de la faune.

Ces études de terrain ont permis d'effectuer une **cartographie des habitats naturels**, et de déterminer les enjeux susceptibles d'être présents au sein de la zone d'étude, à partir des habitats observés (habitats potentiels pour des espèces signalées).

Quelques espèces ont pu être observées lors de l'expertise de terrain. **Cependant, compte tenu de l'absence de mise en œuvre de protocole spécifique, les listes d'espèces indiquées ne sont en rien exhaustives.**

4.5. EVALUATION DES ENJEUX ET IMPACTS POTENTIELS

Les enjeux liés aux habitats et espèces identifiés à l'issue des expertises ont été évalués en croisant l'enjeu réglementaire de l'espèce ou habitat (statut de protection) et son enjeu écologique (statut de conservation, état de conservation sur le site, facilité de restauration de l'habitat).

5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE

5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS

5.1.1. SITES NATURA 2000

Au niveau européen, le réseau Natura 2000 concourt à la protection des habitats naturels et des espèces reconnus d'intérêt communautaire. Sa spécificité consiste dans la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des milieux naturels qui tient compte des préoccupations économiques et sociales en préservant la biodiversité.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992. Il est donc composé de deux types de sites :

Sites éligibles au titre de la Directive Oiseaux (CEE/2009/409) : Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Sites éligibles au titre de la Directive Habitats (CEE/92/43) : Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En France, chaque site doit faire l'objet d'un document d'objectif (DOCOB), document cadre, non opposable aux tiers, qui définit l'état initial du site, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. L'objectif poursuivi est d'atteindre un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

La zone d'étude n'interfère avec aucun périmètre de site Natura 2000.

2 **Sites d'Intérêt Communautaire** sont présents dans un rayon de 5 kms autour du projet : le SIC FR8201675 « Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère » et le SIC FR8201663 « Affluents rive droite du Rhône ».

La Zone de Protection Spéciale la plus proche (FR8212012 « Ile de la Platière ») est située à 12 kilomètres environ, abrite des milieux et des espèces très différentes et **ne présente donc aucun lien fonctionnel significatif avec la zone d'étude.**

x SIC FR8201675 « Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère »

Le Site d'Intérêt Communautaire FR8201675 « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » est situé à 4 kilomètres environ. Ce site, d'une superficie totale de 1067 hectares, se décompose en 5 entités distinctes. 7 habitats et 11 espèces d'intérêt communautaire sont cités dans le DOCOB (rédigé en 2004 par le CPIE Drôme des Collines) et le FSD de ce site.

Code	Habitats d'intérêt communautaire	Données FSD (2013)			Potentiel sur la zone d'étude
		Couverture	Superficie (ha)	Etat de conservation	
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,05%	0,5	Moyenne/Réduite	
4030	Landes sèches européennes	0,06%	0,6	Bonne	
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,06%	0,6	Bonne	X
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	0,37%	4	Bonne	X
6120*	Pelouses calcaires de sables xériques	0,37%	4	Bonne	X
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires	4,21%	45	Bonne	X
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,05%	0,5	Bonne	

Certains de ces habitats pourraient éventuellement être trouvés sur la zone d'étude, qui présente très localement des caractéristiques géologiques (sables molassiques) similaires à celles du site Natura 2000.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Données FSD (2013)	
			Populations	Etat de conservation
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Résidence	1	Moyen
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Résidence	nc	Excellent
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Résidence	nc	Bon
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Résidence	4-7	Bon
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Résidence	1-4	Moyen
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Résidence	5	Bon
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Résidence	nc	Moyen
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Résidence	1	Moyen
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Résidence	4	Moyen
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Résidence	2	Moyen
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	Résidence	3	Bon

Certaines espèces d'intérêt communautaire de ce SIC (chauves-souris) sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude en chasse, voire en reproduction, à l'exception du Triton crêté pour lequel les habitats favorables ne sont pas présents (la seule mare présente s'asséchant régulièrement).

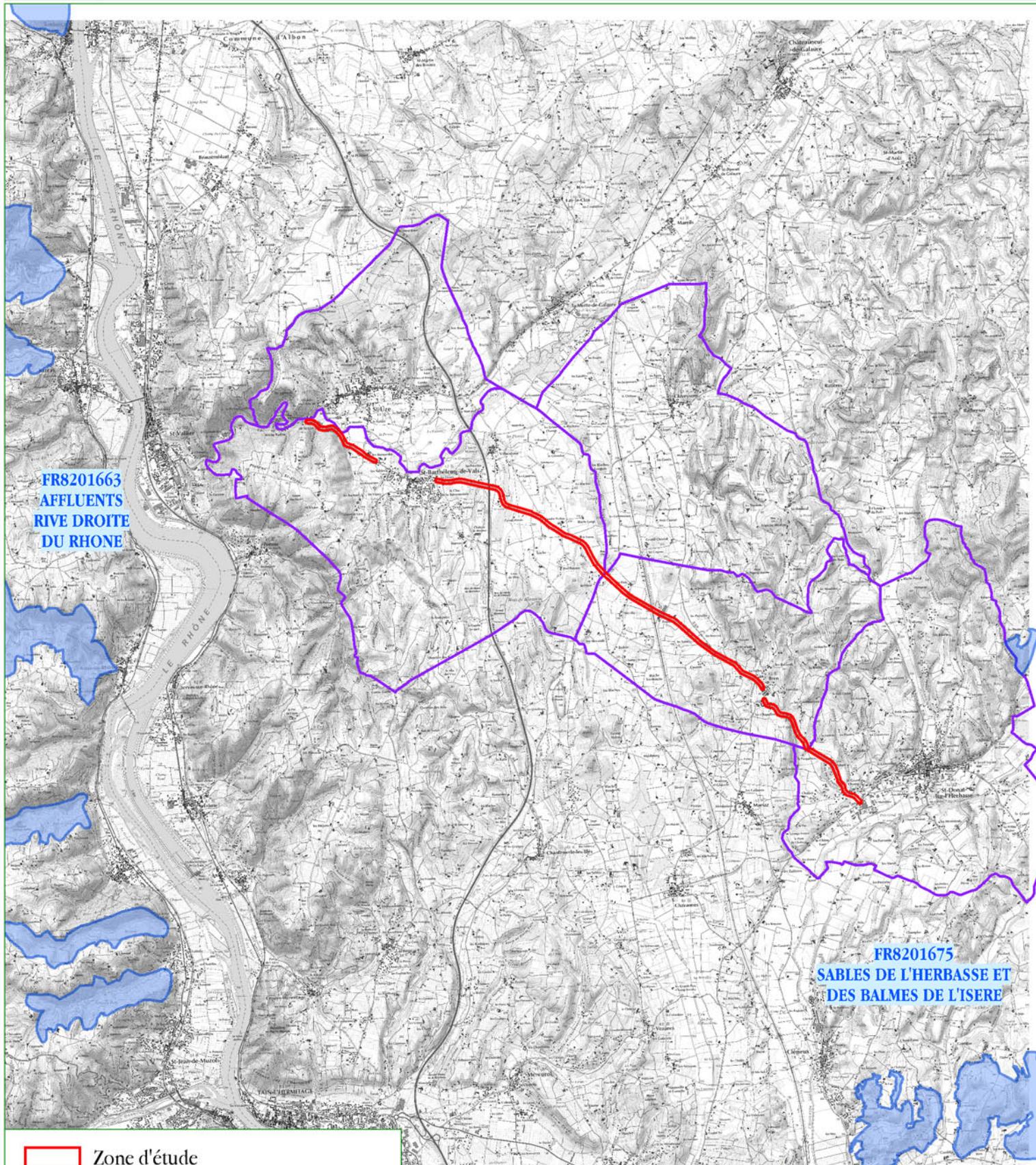
x SIC FR8201663 « Affluents rive droite du Rhône »

Ce SIC est situé à 4,6 kilomètres, **sur un bassin versant différent de ceux de la zone d'étude**. Le Formulaire Standard de données de ce site mentionne 9 habitats et 12 espèces d'intérêt communautaire mais seules deux chauves-souris de ce site (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe) sont susceptibles de fréquenter occasionnellement la zone d'étude en prospection alimentaire.

Les autres espèces fréquentent des milieux absents de la zone d'étude (milieux alluviaux) ou présentent des populations non susceptibles d'être en lien fonctionnel avec celles des abords de la RD112, trop éloignées (cas de l'Ecrevisse à pattes blanches, du Sonneur à ventre jaune, du Lucane,....).

La zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis des sites Natura 2000 à proximité.

ESPACES NATURELS REGLEMENTAIRES

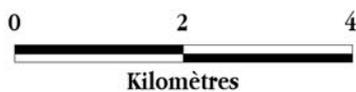


 Zone d'étude

 Commune concernée

NATURA 2000

 Site d'Importance Communautaire



5.1.2. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

Les sites naturels patrimoniaux sont répertoriés au sein d'un inventaire national en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire ne représente pas une mesure de protection réglementaire mais constitue un outil de connaissance et une base de dialogue pour la prise en compte des richesses naturelles dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations même limitées.

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, etc) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. On recommande d'y respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

La zone d'étude se situe hors de tout zonage de type ZNIEFF 1. Elle est en revanche incluse dans sa quasi-totalité au sein de la vaste (27 000 ha environ) ZNIEFF de type 2 « Collines Drômoises », qui présente des enjeux liés à la présence de sables molassiques accueillant une faune et une flore inféodées à ces milieux. Une très petite partie de la zone étudiée (extrémité ouest) est quant à elle incluse dans la ZNIEFF de type 2 « Ilot granitique de Saint-Vallier – Tain l'Hermitage ».

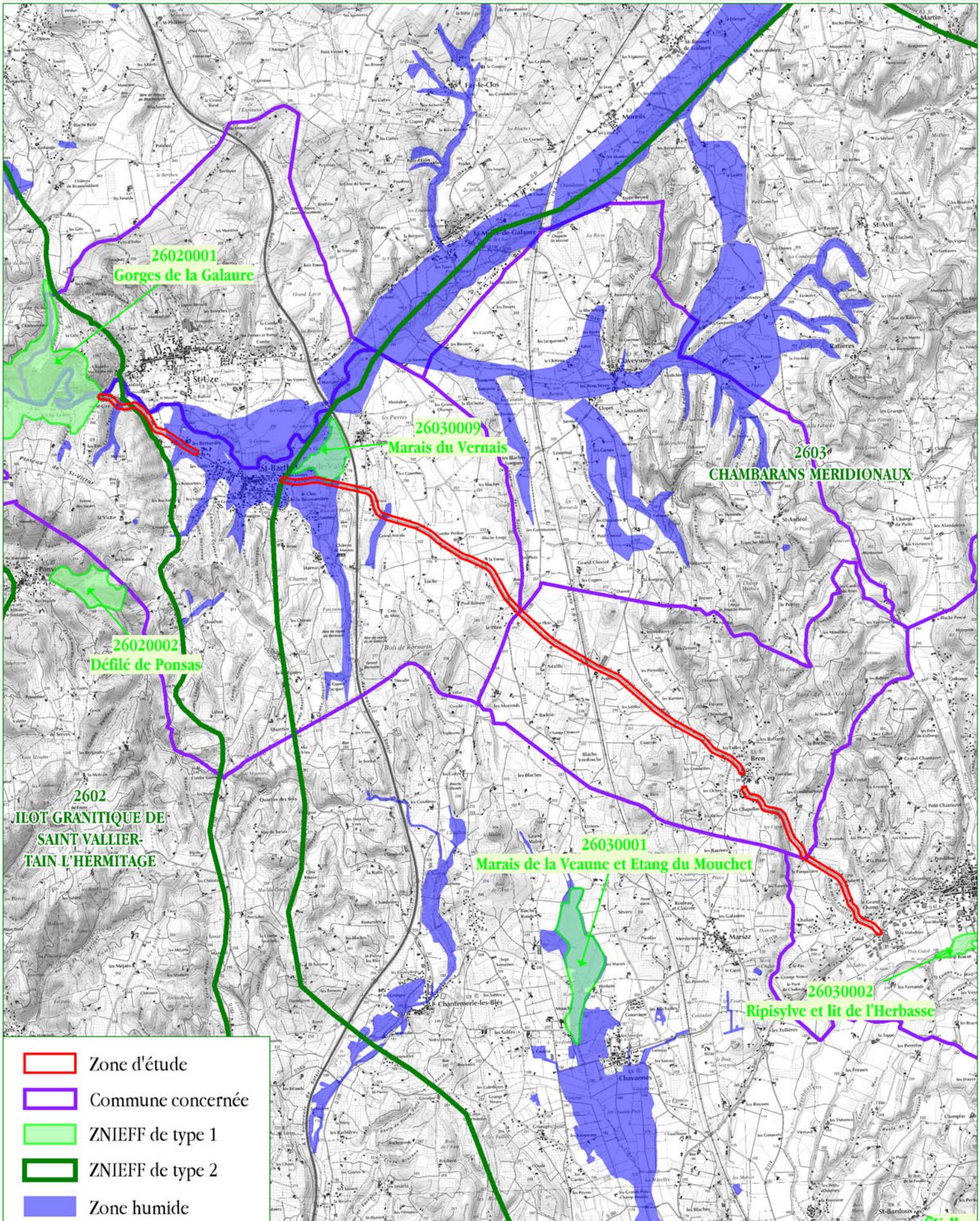
5 ZNIEFF de type 1 sont situées dans un rayon de 3 kilomètres de la zone d'étude :

- la ZNIEFF « Ripisylve et lit de l'Herbasse », située à 1,2 kilomètres à l'est de la RD67, à son amont hydraulique, occupe une superficie de 137 ha. Elle présente des sensibilités liées à l'avifaune (présence du Martin pêcheur et du Grand Duc), aux amphibiens (Alyte accoucheur) et à la présence d'un poisson rare, la Lamproie de Planer. Quelques odonates et chiroptères plus fréquents ont été également recensés dans cette ZNIEFF. **Cette ZNIEFF ne présente pas de lien fonctionnel avec le projet.**
- la ZNIEFF « Marais de la Veane et étang du Mouchet », située à 2,7 kilomètres au sud dans un bassin versant différent, occupe une superficie de 50 ha. Ce marais abrite une faune et une flore liée aux milieux aquatiques et humides, peu susceptibles d'être retrouvés sur la zone d'étude malgré la présence de quelques habitats humides. **Cette ZNIEFF ne présente pas de lien fonctionnel avec le projet.**
- la ZNIEFF « Défilé de Ponsas » est située à 1,9 kilomètres au sud de la zone d'étude. De faible superficie (28 hectares), cette ZNIEFF présente des sensibilités géologiques liées à une roche d'origine volcanique, qui permet la présence d'espèces végétales rares et patrimoniales. **Ce site ne présente aucun lien fonctionnel avec la zone d'étude**, ce type de roche (gabbro) étant absent de la zone étudiée.

- la ZNIEFF « Gorges de la Galaure », est adjacente à la zone d'étude, à l'ouest de celle-ci. D'une superficie de 230 hectares environ, elle présente une sensibilité liée au développement d'une flore à affinités méridionales (en limite d'aire), ainsi qu'à la présence d'oiseaux (Grand Duc d'Europe, Martin-pêcheur) et de crustacés (Ecrevisse à pattes blanches) patrimoniaux. **Ces sensibilités sont très peu susceptibles sur la zone d'étude et cette ZNIEFF ne présente, tout au plus, qu'un faible lien fonctionnel avec le projet.**
- la ZNIEFF « Marais du Vernais » est adjacente à la zone d'étude et occupe une superficie de 22 hectares environ. Cette zone humide relicte abrite cependant quelques espèces végétales patrimoniales, ainsi qu'un odonate protégé, l'Agrion de Mercure. Ce marais longe la route sur quelques centaines de mètres et peut donc présenter un lien fonctionnel faible avec celle-ci.

La zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis des ZNIEFF même si certaines espèces patrimoniales citées dans ces ZNIEFF pourraient ponctuellement être trouvées le long de la RD112.

ESPACES NATURELS INVENTORIES



- Zone d'étude
- Commune concernée
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone humide



5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES

Définitions issues du Schéma Régional de Cohérence Ecologique :

Les **réservoirs de biodiversité** correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Le double objectif « à **préserver** ou à **remettre en état** » est associé à l'ensemble des réservoirs de biodiversité.

Les **espaces perméables** permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des **corridors écologiques**, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques. Ces espaces perméables sont des espaces de vigilance dont la fonctionnalité écologique doit encore être mieux comprise.

Les **points de conflit** représentent des zones de collisions avec des véhicules.

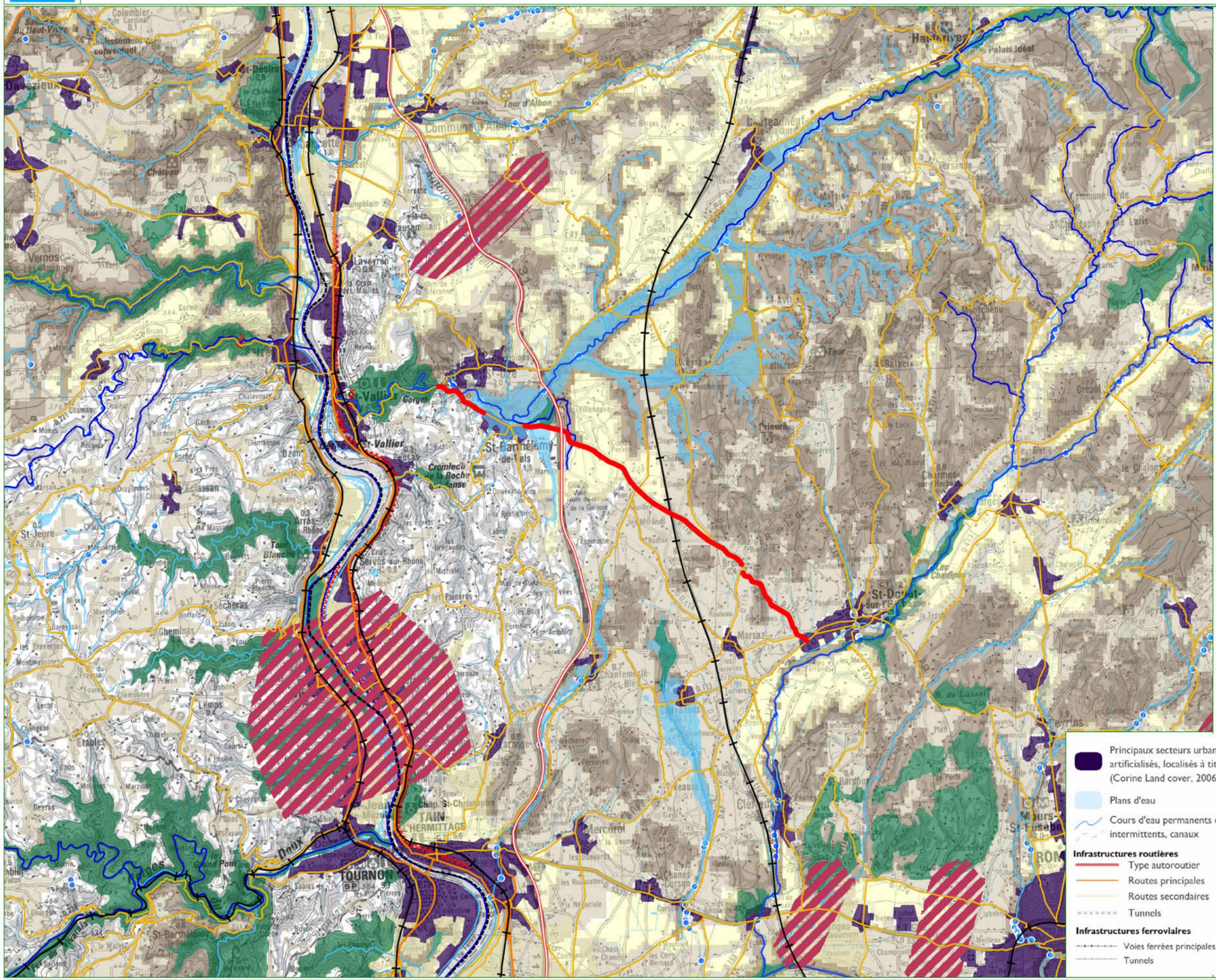
D'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes, la zone d'étude est située le long d'un axe principal (RD112) qui traverse principalement des espaces à perméabilité moyenne, ainsi que des espaces agricoles dont le niveau de perméabilité reste à préciser. Une part de la zone d'étude est située dans des espaces anthropisés.

A son extrémité nord-ouest (commune de Saint-Barthélemy-de-Vals), la zone d'étude traverse des zones humides inventoriés, pour lesquelles l'objectif associé est la préservation ou la remise en état.

Le SRCE ne recense aucun point de conflit (zone d'écrasement, obstacle sur un corridor) le long de cette route au droit de la zone d'étude.

La zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis des continuités écologiques régionales.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE



Zone d'étude

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

- Objectif associé : à remettre en bon état
Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver
Lac d'Anney

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

-

Plans d'eau

-

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

-

Infrastructures routières

- Type autoroutier
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

Infrastructures ferroviaires

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

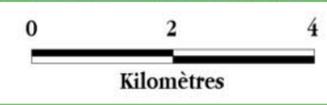
Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

- Points de conflits (écrasements, obstacles...)
- Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade...)
- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (Données non exhaustives)



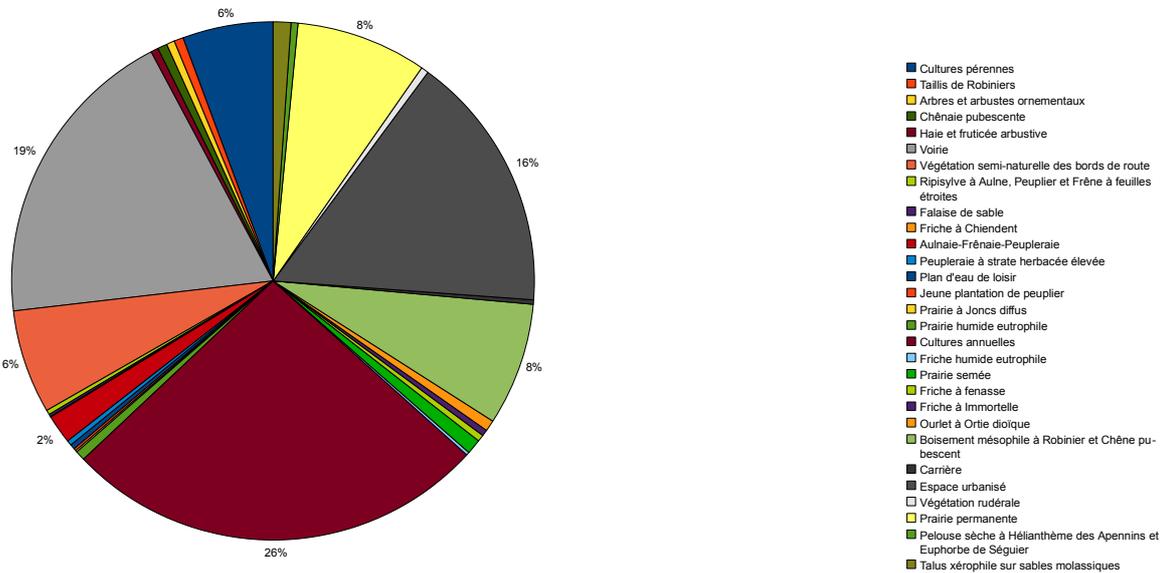
6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE

6.1. HABITATS NATURELS

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée lors d'un passage de l'écologue le 29 avril 2015. Les listes floristiques présentées sont indicatives : certaines **espèces n'étaient pas encore observables, en raison de la précocité de cette expertise**. Ces listes permettent néanmoins un bon aperçu des potentialités de la zone d'étude pour la flore (et pour la faune).

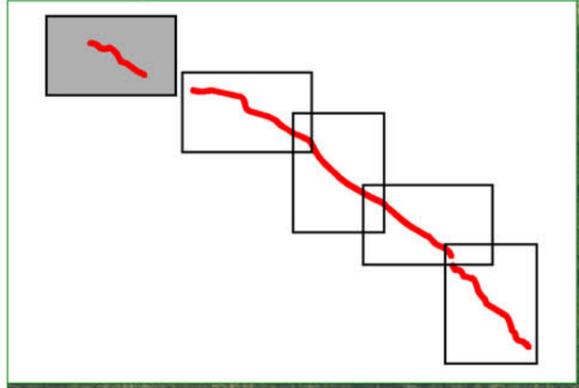
La zone d'étude présente un caractère anthropisé marqué (23,5 ha soit 35% de la superficie totale). Les espaces cultivés (cultures pérennes, annuelles et prairies semées) occupent également une surface importante (21,5 ha, soit 32%). Les boisements représentent également une superficie relativement importante (7 ha, soit 10% de la superficie totale).

Les autres habitats occupent des superficies beaucoup plus marginales, de quelques centaines de mètres carrés à quelques hectares.



Dénomination de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Superficie / Linéaire sous emprise (m ² / m)
Cultures pérennes	83.13		3,73
Taillis de Robiniers	83.324		0,39
Arbres et arbustes ornementaux	83.324		0,33
Chênaie pubescente	41.7		0,4
Haie et fruticée arbustive	31.811		0,31
Voirie	86.2		12,77
Végétation semi-naturelle des bords de route	38.13 X 87.2		4,34
Ripisylve à Aulne, Peuplier et Frêne à feuilles étroites	44.63	92A0	0,18
Falaise de sable	-		0,1
Friche à Chiendent	38.13		0,02
Aulnaie-Frênaie-Peupleraie	44.3	91E0*	1,2
Peupleraie à strate herbacée élevée	83.3211		0,21
Plan d'eau de loisir	22.13		0,2
Jeune plantation de peuplier	83.3212		0,11
Prairie à Joncs diffus	37.217		0,06
Prairie humide eutrophile	37.2		0,4
Cultures annuelles	82.11		17,5
Friche humide eutrophile	37.1		0,13
Prairie semée	81.1		0,62
Friche à fenasse	38.13		0,28
Friche à Immortelle	-		0,26
Ourlet à Ortie dioïque	37.72		0,45
Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent	41.7		5,12
Carrière	86.41		0,19
Espace urbanisé	86.2		10,73
Végétation rudérale	87.2		0,3
Prairie permanente	38.1		5,42
Pelouse sèche à Héliantheme des Apennins et Euphorbe de Séguier	34.12	6120*	0,29
Talus xérophile sur sables molassiques	34.12	6120*	0,73
Haie de Cyprès	-		184
Fossé humide	-		230

HABITATS NATURELS - 1



Zone d'étude

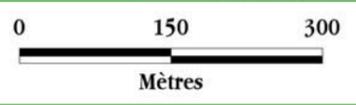
Habitats naturels

- 1 : Cultures pérennes
- 2 : Végétation semi-naturelle des bords de route
- 4 : Cultures annuelles
- 5 : Espace urbanisé
- 6 : Végétation rudérale
- 7 : Prairie permanente
- 8 : Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier
- 9 : Talus xérophile sur sables molassiques
- 10 : Taillis de Robiniers
- 12 : Arbres et arbustes ornementaux
- 14 : Chênaie pubescente
- 15 : Haie et fruticée arbustive
- 18 : Voirie
- 26 : Ripisylve à Aulnes, Peuplier et Frêne à feuilles étroites
- 32 : Falaise de sable

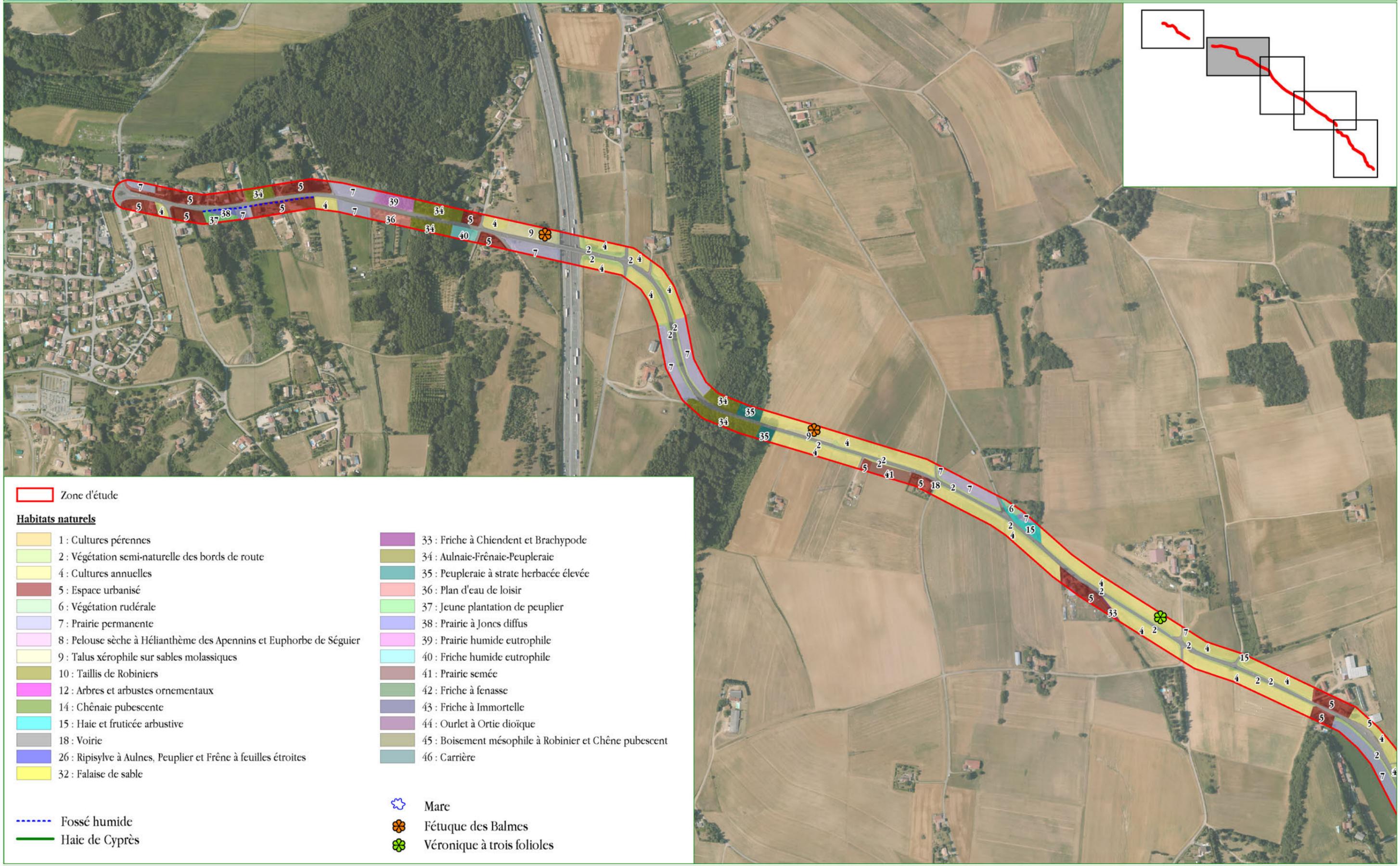
- 33 : Friche à Chiendent et Brachypode
- 34 : Aulnaie-Frênaie-Peupleraie
- 35 : Peupleraie à strate herbacée élevée
- 36 : Plan d'eau de loisir
- 37 : Jeune plantation de peuplier
- 38 : Prairie à Juncus diffus
- 39 : Prairie humide eutrophile
- 40 : Friche humide eutrophile
- 41 : Prairie semée
- 42 : Friche à fenasse
- 43 : Friche à Immortelle
- 44 : Ourlet à Ortie dioïque
- 45 : Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent
- 46 : Carrière

- Fossé humide
- Haie de Cyprès

- Mare
- Féтуque des Balmes
- Véronique à trois folioles



HABITATS NATURELS - 2



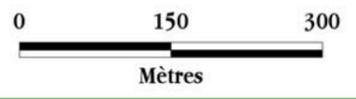
Zone d'étude

Habitats naturels

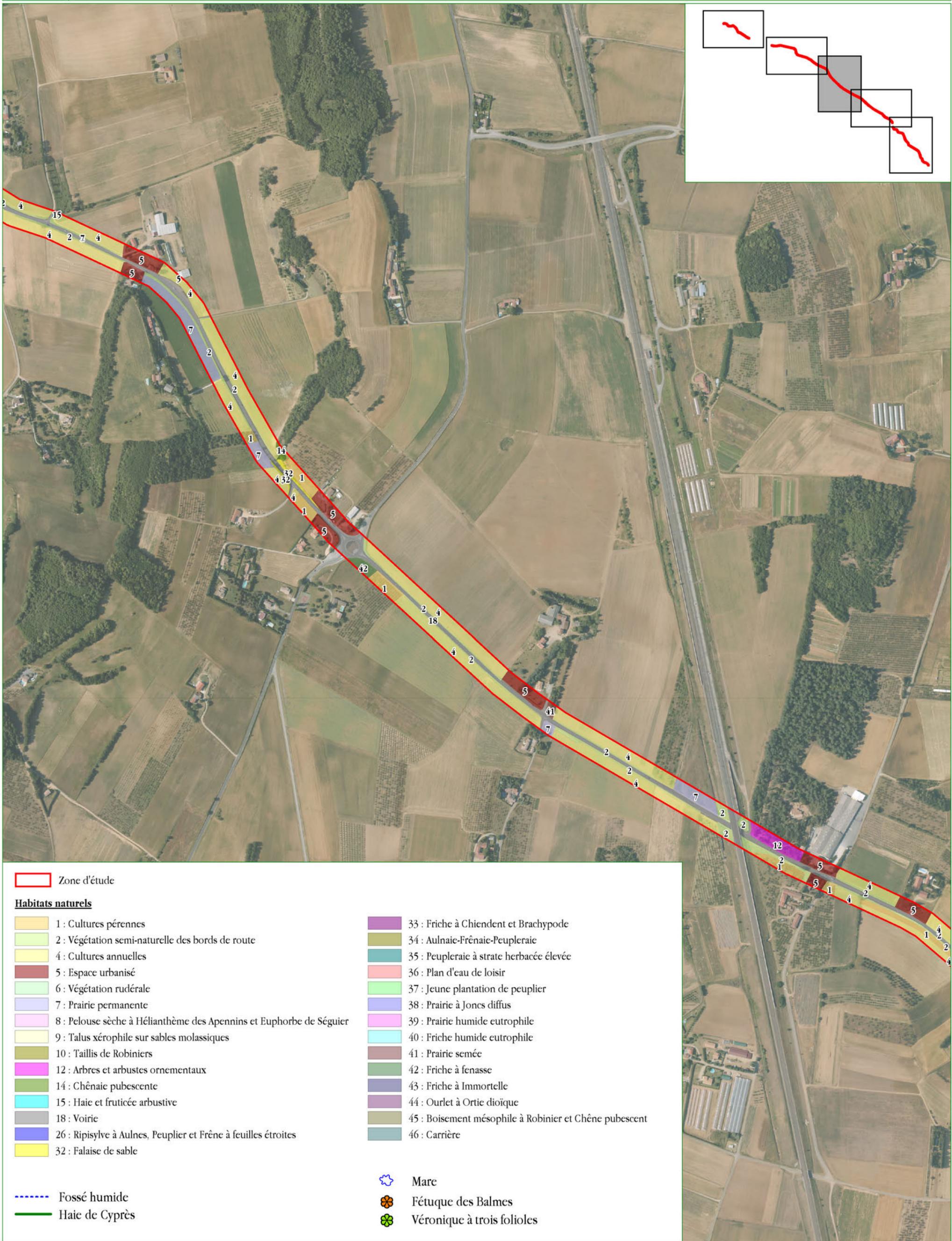
1 : Cultures pérennes	33 : Friche à Chiendent et Brachypode
2 : Végétation semi-naturelle des bords de route	34 : Aulnaie-Frênaie-Peupleraie
4 : Cultures annuelles	35 : Peupleraie à strate herbacée élevée
5 : Espace urbanisé	36 : Plan d'eau de loisir
6 : Végétation rudérale	37 : Jeune plantation de peuplier
7 : Prairie permanente	38 : Prairie à Joncs diffus
8 : Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier	39 : Prairie humide eutrophile
9 : Talus xérophile sur sables molassiques	40 : Friche humide eutrophile
10 : Taillis de Robiniers	41 : Prairie semée
12 : Arbres et arbustes ornementaux	42 : Friche à fenasse
14 : Chênaie pubescente	43 : Friche à Immortelle
15 : Haie et fruticée arbustive	44 : Ourlet à Ortie dioïque
18 : Voirie	45 : Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent
26 : Ripisylve à Aulnes, Peuplier et Frêne à feuilles étroites	46 : Carrière
32 : Falaise de sable	

Autres symboles :

- Mare
- Fétuque des Balmes
- Véronique à trois folioles
- Fossé humide
- Haie de Cyprès



HABITATS NATURELS - 3



Zone d'étude

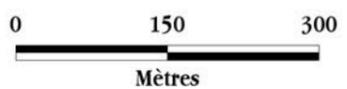
Habitats naturels

- 1 : Cultures pérennes
- 2 : Végétation semi-naturelle des bords de route
- 4 : Cultures annuelles
- 5 : Espace urbanisé
- 6 : Végétation rudérale
- 7 : Prairie permanente
- 8 : Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier
- 9 : Talus xérophile sur sables molassiques
- 10 : Taillis de Robiniers
- 12 : Arbres et arbustes ornementaux
- 14 : Chênaie pubescente
- 15 : Haie et fruticée arbustive
- 18 : Voirie
- 26 : Ripisylve à Aulnes, Peuplier et Frêne à feuilles étroites
- 32 : Falaise de sable

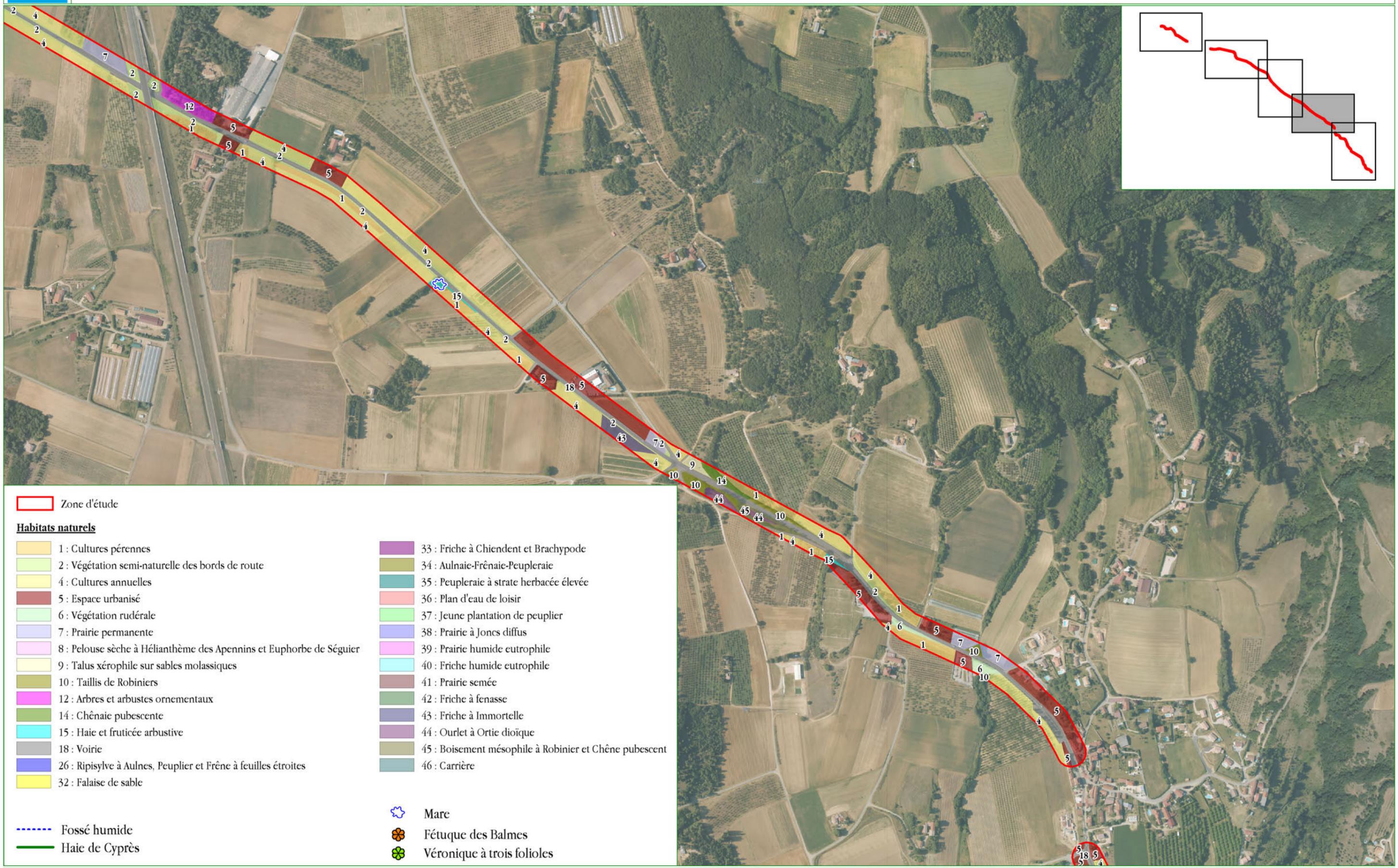
- 33 : Friche à Chiendent et Brachypode
- 34 : Aulnaie-Frênaie-Peupleraie
- 35 : Peupleraie à strate herbacée élevée
- 36 : Plan d'eau de loisir
- 37 : Jeune plantation de peuplier
- 38 : Prairie à Jones diffus
- 39 : Prairie humide eutrophile
- 40 : Friche humide eutrophile
- 41 : Prairie semée
- 42 : Friche à fenasse
- 43 : Friche à Immortelle
- 44 : Ourlet à Ortie dioïque
- 45 : Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent
- 46 : Carrière

- Fossé humide
- Haie de Cyprès

- Mare
- Fétuque des Balmes
- Véronique à trois folioles



HABITATS NATURELS - 4



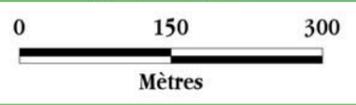
Zone d'étude

Habitats naturels

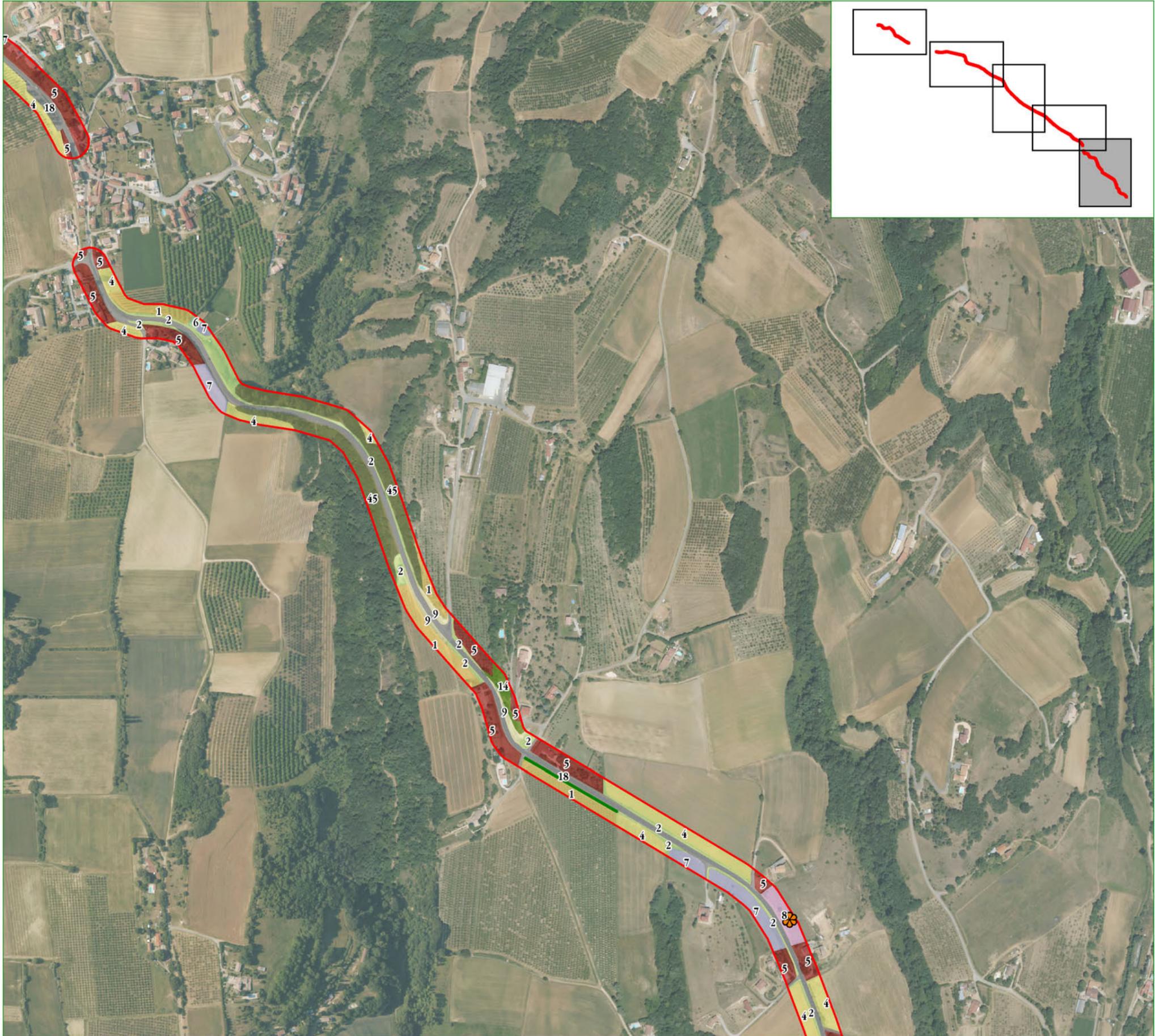
1 : Cultures pérennes	33 : Friche à Chiendent et Brachypode
2 : Végétation semi-naturelle des bords de route	34 : Aulnaie-Frênaie-Peupleraie
4 : Cultures annuelles	35 : Peupleraie à strate herbacée élevée
5 : Espace urbanisé	36 : Plan d'eau de loisir
6 : Végétation rudérale	37 : Jeune plantation de peuplier
7 : Prairie permanente	38 : Prairie à Juncus diffus
8 : Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier	39 : Prairie humide eutrophile
9 : Talus xérophile sur sables molassiques	40 : Friche humide eutrophile
10 : Taillis de Robiniers	41 : Prairie semée
12 : Arbres et arbustes ornementaux	42 : Friche à fenasse
14 : Chênaie pubescente	43 : Friche à Immortelle
15 : Haie et fruticée arbustive	44 : Ourlet à Ortie dioïque
18 : Voirie	45 : Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent
26 : Ripisylve à Aulnes, Peuplier et Frêne à feuilles étroites	46 : Carrière
32 : Falaise de sable	

Autres éléments :

- Fossé humide (bleu pointillé)
- Haie de Cyprès (vert épais)
- Mare (bleu étoilé)
- Fétuque des Balmes (orange)
- Véronique à trois folioles (vert)



HABITATS NATURELS - 5



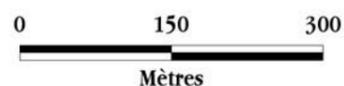
Zone d'étude

Habitats naturels

- | | |
|---|--|
| 1 : Cultures pérennes | 33 : Friche à Chiendent et Brachypode |
| 2 : Végétation semi-naturelle des bords de route | 34 : Aulnaie-Frênaie-Peupleraie |
| 4 : Cultures annuelles | 35 : Peupleraie à strate herbacée élevée |
| 5 : Espace urbanisé | 36 : Plan d'eau de loisir |
| 6 : Végétation rudérale | 37 : Jeune plantation de peuplier |
| 7 : Prairie permanente | 38 : Prairie à Jones diffus |
| 8 : Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier | 39 : Prairie humide eutrophile |
| 9 : Talus xérophile sur sables molassiques | 40 : Friche humide eutrophile |
| 10 : Taillis de Robiniers | 41 : Prairie semée |
| 12 : Arbres et arbustes ornementaux | 42 : Friche à fenasse |
| 14 : Chênaie pubescente | 43 : Friche à Immortelle |
| 15 : Haie et fruticée arbustive | 44 : Ourlet à Ortie dioïque |
| 18 : Voirie | 45 : Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent |
| 26 : Ripisylve à Aulnes, Peuplier et Frêne à feuilles étroites | 46 : Carrière |
| 32 : Falaise de sable | |

- Fossé humide
- Haie de Cyprès

- Mare
- Fétuque des Balmes
- Véronique à trois folioles



6.1.1. HABITATS AQUATIQUES ET HUMIDES NON BOISÉS

x Mare (CB 22.1)



Une petite mare est présente sur la zone d'étude. Elle n'est cependant pas pérenne, puisque lors de notre second passage en mai 2015, elle était totalement asséchée alors qu'elle avait été observée en eau courant avril (alimentée par les eaux du fossé de la RD112). Cette mare n'abrite donc pas de végétation aquatique.

x Prairie à Jonc diffus (CB 37.217)



Cette prairie est située sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals, près des marais du Vernet. Elle n'a pas fait l'objet de prospections détaillées, mais abrite notamment de nombreuses touffes d'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et de Jonc diffus (*Juncus effusus*).

x Prairie humide eutrophile (CB 37.2)



Ces prairies sont principalement localisées en quelques points à proximité de l'Emeil. Les espèces végétales observées sont relativement diversifiées, mais aucune de celles relevées lors de notre expertise ne présentait d'enjeu.

FLORE OBSERVEE		
<i>Caltha palustris</i> <i>Carex sp.</i> <i>Epilobium hirsutum</i> <i>Equisetum telmateia</i> <i>Galium aparine</i>	<i>Humulus lupulus</i> <i>Lysimachia vulgaris</i> <i>Phragmites communis</i> <i>Poa sp.</i> <i>Rubus sp.</i>	<i>Salix sp.</i> <i>Solidago sp.</i> <i>Urtica dioica</i>

x Friche humide eutrophile (CB 37.1)



Cette friche est localisée aux abords d'un pont sur l'Emeil. Elle est principalement colonisée par le Roseau commun mais également par des Solidages américains invasifs. Les différentes espèces végétales observées ne présentent pas de caractère patrimonial.

FLORE OBSERVEE		
<i>Dactylis glomerata</i> <i>Euonymus europaeus</i> <i>Humulus lupulus</i>	<i>Juglans regia</i> <i>Phragmites communis</i> <i>Populus nigra</i>	<i>Robinia pseudacacia</i> <i>Rubus sp.</i> <i>Solidago sp.</i>

x Fossés humides (CB -)



Ces fossés sont localisées aux bords de la RD112 sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. Quelques espèces végétales sans enjeu sont présentes dans ces fossés, qui sont également favorables à l'Agrion de Mercure. Cette libellule, protégée, a été recherchée lors des expertises mais n'a pas été observée.

FLORE OBSERVEE	
<i>Carex spp.</i>	<i>Nasturtium officinale</i>
<i>Filipendula ulmaria</i>	<i>Ranunculus repens</i>
<i>Humulus lupulus</i>	<i>Scrophularia aquatica</i>
<i>Iris pseudacorus</i>	

6.1.2. CULTURES

x Cultures annuelles (CB 82.11)



De nombreuses parcelles, totalisant 17,5 ha, sont cultivées le long de la RD112. Ces cultures sont très souvent conduites de manière très intensive et ne permettent que rarement l'expression d'une flore patrimoniale. On relèvera cependant la présence de la Véronique à trois folioles (*Veronica triphyllos*), et, plus anecdotiquement, de l'Ibérus à feuilles pinnatifides (*Iberis pinnata*), que l'on ne trouve que rarement en situation messicole.

FLORE OBSERVEE	
<i>Buglossoides arvensis</i>	<i>Legousia speculum-veneris</i>
<i>Cyanus segetum</i>	<i>Papaver argemone</i>
<i>Holosteum umbellatum</i>	<i>Raphanus raphanistrum</i>
<i>Iberis pinnata</i>	<i>Veronica triphyllos</i>

x Cultures pérennes (CB 83.13)



Ces cultures sont peu nombreuses mais totalisent tout de même 3,7 ha. Elles concernent pour l'essentiel des vergers (quelques vignes sont également présentes) qui n'ont pas fait l'objet de prospections détaillées.

x Prairie semée (CB 81.1)



Quelques prairies semées (2500 m²) sont présentes à hauteur de Saint-Barthélémy-de-Vals. Leur diversité floristique est faible et aucune espèce à enjeu n'y a été observée.

FLORE OBSERVEE

<i>Arrhenatherum elatius</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Jacobaea vulgaris</i>	<i>Rumex acetosella</i>
<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Poa pratensis</i>	

6.1.3. HABITATS AGRO-PASTORAUX

x Prairie permanente (CB 38.1)



Quelques prairies fauchées, totalisant 5,4 ha, sont présentes sur la zone d'étude. Les espèces relevées lors de l'expertise de terrain ne présentaient aucun enjeu.

FLORE OBSERVEE		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Jacobaea vulgaris</i>	<i>Salvia pratensis</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i>	<i>Leucanthemum vulgare</i>	<i>Senecio vulgaris</i>
<i>Bromus erectus</i>	<i>Linum bienne</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Crepis vesicaria</i>	<i>Muscari comosum</i>	
<i>Galium mollugo</i>	<i>Muscari neglectum</i>	

x Pelouse sèche à Hélianthème des Apennins et Euphorbe de Séguier (CB 34.12)



Cette pelouse sèche (2 900 m²) est située à proximité de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Déjà repérée en 2008 lors de l'inventaire des pelouses sèches du département, elle abrite une diversité floristique assez bonne. Elle est cependant très menacée par l'urbanisation qui a déjà détruit une partie de cet habitat. Parmi toutes les espèces observées, on relève la présence d'une graminée particulière, la Fétuque des Balmes (*Festuca* aff. *breistrofferi*), espèce remarquable.

Cet habitat se rattache à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 6120 « Pelouses calcaires des sables xériques ». Il est en état de conservation défavorable mauvais sur la zone d'étude (destruction par urbanisation, pâturage).

FLORE OBSERVEE		
<i>Alyssum alyssoides</i>	<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Senecio gallicus</i>
<i>Artemisa campestris</i>	<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	<i>Silene conica</i>
<i>Euphorbia seguieriana</i>	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	<i>Silene italica</i>
<i>Festuca</i> aff. <i>breistrofferi</i>	<i>Poa bulbosa</i>	
<i>Helichrysum stoechas</i>	<i>Sedum</i> sp.	

x Talus xérophiles sur sables molassiques (CB 34.12)



Ces pelouses xérophiles occupent 7300 m² et sont localisées à des talus et accotements routiers. Elles abritent une flore diversifiée, caractéristique de ces milieux très secs. Parmi toutes les espèces observées, on relève également la présence, en grande abondance, de la Fétuque des Balmes (*Festuca* aff. *breistrofferi*), espèce remarquable.

Comme le précédent, cet habitat se rattache à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 6120

« Pelouses calcaires des sables xériques ». Il est en état de conservation favorable sur la zone d'étude.

FLORE OBSERVEE		
<i>Ajuga chamaepitys</i>	<i>Euphorbia seguieriana</i>	<i>Muscari comosum</i>
<i>Anthyllis vulneraria</i>	<i>Festuca</i> aff. <i>breistrofferi</i>	<i>Ophrys aranifera</i>
<i>Artemisia campestris</i> subsp. <i>campestris</i>	<i>Genista pilosa</i>	<i>Ornithogalum umbellatum</i>
<i>Bromus tectorum</i>	<i>Helianthemum apenninum</i>	<i>Petrorhagia saxifraga</i>
<i>Centaurea paniculata</i>	<i>Helichrysum stoechas</i>	<i>Poterium</i> sp.
<i>Coronilla minima</i>	<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Saponaria ocymoides</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	<i>Senecio gallicus</i>

x Friches à Brachypode et Chiendent (CB 38.13)

Cette friche se limite, sur la zone d'étude, à un chemin enherbé dominé par le Chiendent (*Elytrigia* sp.) et les Brachypodes (*Brachypodium* sp.). Cet habitat ne présente pas d'enjeu floristique.

x Friches à Immortelle (CB -)



Cette friche abrite de nombreuses espèces annuelles, mais également plusieurs espèces vivaces (Immortelle, Potentille droite). Plusieurs autres espèces ont été relevées, mais aucune ne présentait d'enjeu de protection ou de conservation.

FLORE OBSERVEE		
<i>Alyssum alyssoides</i>	<i>Helichrysum stoechas</i>	<i>Scabiosa columbaria</i>
<i>Avena barbata</i>	<i>Myosotis ramosissima</i>	<i>Trifolium micranthum</i>
<i>Cyanus segetum</i>	<i>Potentilla recta</i>	<i>Vulpia sp.</i>
<i>Geranium rotundifolium</i>	<i>Rumex acetosella</i>	

x Friches à Fenasse (CB 38.13)



Ces friches totalisent 2800 m² et sont présentes en deux points uniquement de la zone d'étude. Elles n'abritent que quelques espèces végétales, du fait de la dominance de la Fenasse (*Arrhenatherum elatius*) et du Chiendent (*Elytrigia sp.*). Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), espèce invasive, est également présent. Aucune espèce végétale à enjeu n'a été relevée dans ces friches, qui sont peu à peu recolonisées par les arbustes (Cornouiller sanguin, Prunellier,...).

6.1.4. BOISEMENTS

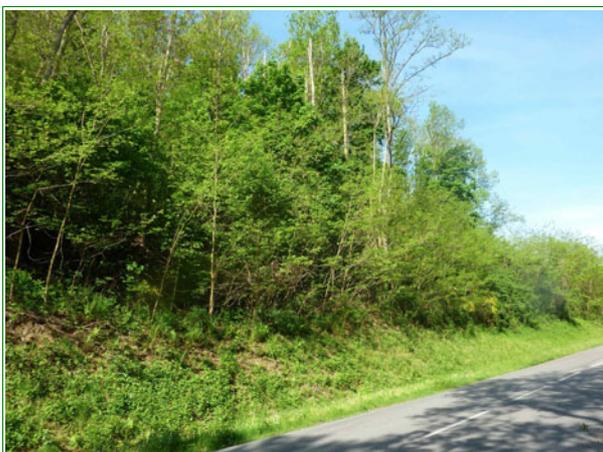
x Chênaie pubescente (CB 41.7)

Deux types de chênaies pubescentes, relativement différentes, sont présentes sur la zone d'étude :



- l'une, peu dense, se développe sur des sables molassiques entre Saint-Barthélemy-de-Vals et Bren ; en conséquence, la flore observée est très proche de celle recensée dans les pelouses sur sables. On retrouve en particulier la présence de la Fétuque des balmes. Elle est en état de conservation favorable.

FLORE OBSERVEE		
<i>Artemisia campestris</i>	<i>Lathyrus sphaericus</i>	<i>Quercus pubescens</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Muscari comosum</i>	<i>Ranunculus bulbosus</i>
<i>Festuca aff. breistrofferi</i>	<i>Pinus halepensis</i>	<i>Syringa vulgaris</i>
<i>Helianthemum apenninum</i>	<i>Prunus mahaleb</i>	



- le second, plus étendu, se trouve sur la commune de Saint-Barthélemy-de-Vals, près de la Galaure, ainsi qu'au sud du village de Bren. Ces chênaies, de 5,1 ha environ, se caractérisent par la présence de nombreuses espèces végétales, mais également par le développement important du Robinier, espèce végétale invasive. Cette chênaie a été cartographiée séparément sur la carte des habitats « Boisement mésophile à Robinier et Chêne pubescent ». Elle est

en état de conservation défavorable inadéquat (présence importante du Robinier).

FLORE OBSERVEE		
<i>Acer campestre</i>	<i>Galium aparine</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Acer platanoides</i>	<i>Geranium colombinum</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Alliaria officinalis</i>	<i>Geranium robertianum</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Arum italicum</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Sambucus ebulus</i>
<i>Bryonia dioica</i>	<i>Helleborus foetidus</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Chaerophyllum temulum</i>	<i>Hieracium sp.</i>	<i>Saponaria ocymoides</i>
<i>Chelidonium majus</i>	<i>Hippocrepis emerus</i>	<i>Saxifraga granulata</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Lamium maculatum</i>	<i>Silene vulgaris</i>
<i>Corylus avellana</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Sorbus aria</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Prunus mahaleb</i>	<i>Stellaria holostea</i>
<i>Cytisus scoparius</i>	<i>Pseudoturritis turrita</i>	<i>Teucrium scorodonia</i>
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	<i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Umbilicus rupestris</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Quercus pubescens</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Fagus sylvatica</i>	<i>Ranunculus ficaria</i>	<i>Viburnum lantana</i>
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>	<i>Vinca minor</i>

x Peupleraie à strate herbacée élevée (CB 83.3211)



Cette peupleraie, d'environ 2100 m², est localisée au niveau de la traversée de l'Emeil (commune de Saint-Barthélémy-de-Vals). Elle n'a pas fait l'objet de prospections particulières. La strate herbacée est dominée par les espèces nitrophiles (*Alliaria officinalis*, *Urtica dioica*, *Galium aparine*,...) et on relève également la présence de Phragmites.

Les espèces présentes n'ont pas d'enjeu de patrimonialité.

x Jeune plantation de peupliers (CB 83.3212)

Cette jeune plantation de peuplier n'occupe que 1100 m², est localisée sur Saint-Barthélémy-de-Vals, et se trouve éloignée de la route. Elle n'a donc pas fait l'objet de prospection.

x Aulnaie-Frênaie à Peupliers (CB 44.3)



Cette habitat s'observe au niveau des deux franchissements sur l'Emeil (lieu dit Grand Marais et Marais du Vernet) et occupe 1,2 ha. Il présente une forte diversité spécifique, mais aucune des espèces observées ne présente d'enjeu. Cet habitat se rattache à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91E0* « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ». Il est en état de conservation favorable sur la zone d'étude.

FLORE OBSERVEE		
<i>Alliaria officinalis</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Lamium maculatum</i>	<i>Salix cinerea</i>
<i>Equisetum telmateia</i>	<i>Phragmites communis</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Populus nigra</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Galium aparine</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>	
<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Rubus sp.</i>	

x Ripisylve de la Galaure (CB 44.63)



Présente uniquement, à l'extrême ouest de la zone d'étude (1800 m²), la ripisylve de la Galaure se rattache aux Aulnaies – Frênaies à feuilles étroites. Elle n'a pas fait l'objet de prospection en raison de son caractère anecdotique sur la zone d'étude.

On notera toutefois la présence massive de la Renouée du Japon, espèce invasive, le long de la Galaure.

Cet habitat se rattache à l'habitat d'intérêt communautaire 92A0 « Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* ». Il est en état de conservation défavorable inadéquat du fait de la présence d'espèces invasives et de la discontinuité de la ripisylve.

x Taillis de robiniers (CB 83.324)



Ces taillis occupent 3900 m² et sont présents en plusieurs points le long de la RD112, notamment aux abords du village de Bren. Quelques espèces herbacées accompagnent le Robinier : Brome dressé (*Bromus erectus*), Euphorbe Petit-Cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Muscari à toupet (*Muscari comosum*). Ces espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation.

x Arbres et arbustes ornementaux (CB 83.3)



Un parc de propriété est présent sur la zone d'étude. Privé, il n'a pas fait l'objet de prospection.

6.1.5. HAIES ET FRUTICÉES

x Ourlets à Ortie dioïque (CB 37.72)

Ces ourlets sont localisés aux abords de la RD112, entre le pont sur la Galaure et Saint-Barthélémy-de-Vals. Ils n'occupent qu'une superficie très réduite et ne présentent, outre l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), que très peu d'espèces dont aucune n'est patrimoniale.

x Haies et fruticées arbustives (CB 31.811)

Plusieurs haies et fruticées arbustives sont également présentes sur la zone d'étude. Elles sont principalement dominées par le Cornouiller sanguin et le Prunellier. Aucune des espèces observées ne présente d'enjeu de conservation.

FLORE OBSERVEE		
<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Prunus mahaleb</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Prunus spinosa</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Euonymus europaeus</i>	<i>Rubus sp.</i>	<i>Vitis sp.</i>

x Haies de cyprès (CB -)

Une haie de Cyprès est également présente, en bordure de la RD112. Cette haie n'abrite pas d'espèces indigènes et ne présente aucun enjeu en matière d'espèces végétales.

6.1.6. VÉGÉTATIONS SUR ROCHERS ET FALAISES

x Falaises de sable (CB -)



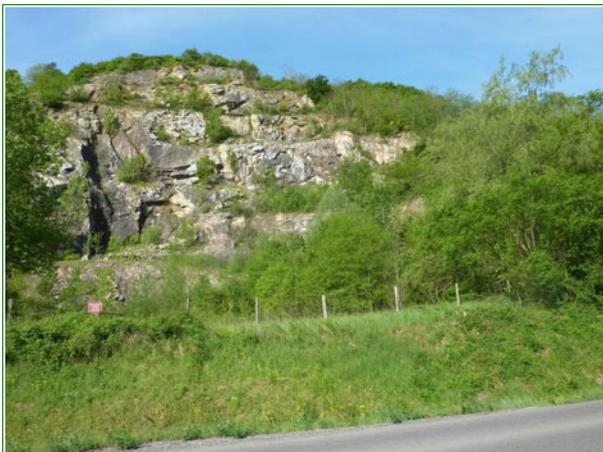
Quelques petites falaises de sables sont présentes très localement en bordure de la RD112. Les espèces végétales observées (*Helianthemum apenninum*, *Petrorbagia saxifraga*,...) ne présentent pas d'enjeu et se rapprochent de celles présentes dans les pelouses xérophiles.

6.1.7. HABITATS RUDÉRAUX ET ANTHROPISÉS

x Plan d'eau de loisir (CB 22.13)

Deux plans d'eau de loisir (pêche) sont présents sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. Clos et situés dans une propriété privée, ils n'ont pas été prospectés.

x Carrière (CB 86.41)



Cette carrière est située à Saint-Barthélémy-de-Vals, en retrait de la RD112. Recolonisée par les essences arbustives et arborées (Robinier notamment), cette carrière n'a pas fait l'objet de prospections, en raison de son interdiction d'accès pour raisons de sécurité.

x Végétations rudérales (CB 87.2)

Quelques secteurs de végétations rudérales, dominées par le Plantain majeur (*Plantago major*), le Plantain Corne-de-Cerf (*Plantago coronopus*) et le Pâturin annuel (*Poa annua*), sont présents en bordure de la RD112. Ils ne présentent aucun enjeu floristique.

x Végétation semi-naturelle de bord de route (CB 38.13 X 87.2)



Les bords de route abritent une flore très variée et diversifiée, principalement constituée d'espèces à affinités prairiales, ainsi que de diverses espèces provenant des habitats naturels présents au voisinage immédiat.

Aucune des nombreuses espèces observées ne présente cependant d'enjeu.

FLORE OBSERVEE		
<i>Achillea millefolium</i>	<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Pteridium aquilinum</i>
<i>Alliaria officinalis</i>	<i>Elytrigia sp.</i>	<i>Ranunculus bulbosus</i>
<i>Arenaria gr. serpyllifolia</i>	<i>Galium mollugo</i>	<i>Reynoutria japonica</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i>	<i>Heracleum sphondylium</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Bellis perennis</i>	<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Salvia pratensis</i>
<i>Borago officinalis</i>	<i>Lathyrus sphaericus</i>	<i>Sambucus ebulus</i>
<i>Bromus erectus</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Saponaria officinalis</i>
<i>Bromus hordeaceus</i>	<i>Medicago sativa</i>	<i>Silene alba</i>
<i>Bromus sterilis</i>	<i>Muscari comosum</i>	<i>Silene conica</i>
<i>Bunias erucago</i>	<i>Muscari neglectum</i>	<i>Tordylium maximum</i>
<i>Carduus pycnocephalus</i>	<i>Onobrychis viciifolia</i>	<i>Tragopogon australis</i>
<i>Centaurea aspera</i>	<i>Orobanche caryophyllea</i>	<i>Trifolium incarnatum</i>
<i>Centaurea jacea</i>	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Poa pratensis</i>	<i>Veronica arvensis</i>
<i>Crepis sancta</i>	<i>Potentilla recta</i>	<i>Vicia sativa</i>
<i>Crepis vesicaria</i>	<i>Poterium sp.</i>	<i>Vulpia myuros</i>

x Espaces urbanisés, jardins et voiries (CB 86.2)



Ces espaces fortement anthropisés totalisent 23,5 hectares sur la zone d'étude. Bien que quelques espaces semi-naturels puissent localement exister, ils n'ont pas fait l'objet de relevés botaniques du fait de leur caractère urbain et/ou privé.

Les habitats présents sur la zone d'étude, principalement agricoles et anthropisés, ne présentent globalement qu'un enjeu faible, à l'exception des prairies sèches du Mesobromion, des pelouses xérophiles sur sables molassiques et des secteurs de ripisylves qui présentent un enjeu modéré.

6.2. FLORE

x Données bibliographiques

Nous avons consulté les données du Pôle d'Informations Flore et Habitats (PIFH) afin de déterminer les espèces remarquables (protégées ou à statut de conservation défavorable) présentes sur les communes de Bren, Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. 438 espèces sont mentionnées sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals, 218 sur celle de Bren et 268 sur celle de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. **Le niveau de connaissance de la flore sur ces communes est donc moyen** (à titre de comparaison, 537 espèces sont connues sur la commune de Romans-sur-Isère).

10 espèces patrimoniales sont mentionnées dans la base de données du PIFH, dont 4 n'ont pas été revues depuis 1976.

Espèce	Statut de protection	Liste rouge régionale	Dernière année d'observation
<i>Anogramma leptophylla</i>		NT	1976
<i>Apera interrupta</i>		EN	2010
<i>Bassia laniflora</i>	PR RA	CR*	1965
<i>Bombicylaena erecta</i>	PR RA	LC	2009
<i>Bufonia paniculata</i>		NT	1998
<i>Carex appropinquata</i>	PR RA	EN	1997
<i>Honorius nutans</i>	PR RA	NT	1997
<i>Ludwigia palustris</i>	PR RA	LC	1965
<i>Paragymnopteris marantae</i>		NT	1952
<i>Thelypteris palustris</i>	PR RA	LC	2002

Ces 10 espèces poussent dans des habitats bien distincts :

- *Anogramma leptophylla* et *Paragymnopteris marantae* sont deux fougères poussant sur les rochers, respectivement des rochers suintants et des rochers secs ensoleillés. Ces deux espèces étaient connues des gorges de la Galaure entre Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Vallier.
- *Carex appropinquata*, *Ludwigia palustris* et *Thelypteris palustris* sont trois espèces de milieux humides ou aquatiques. Ces 3 espèces se rencontrent ou se rencontraient dans le marais du Vernais.
- *Bassia laniflora* poussait dans les sables calcaires. Cette espèce est considérée comme disparue de Rhône-Alpes à l'état spontané (elle a été réintroduite en Isère).
- *Apera interrupta*, *Bufonia paniculata* et *Bombicylaena erecta* sont trois espèces de pelouses sèches, potentielles sur la zone d'étude.
- *Honorius nutans* pousse sur les talus routiers et dans les champs cultivés. Cette espèce est également potentielle sur la zone d'étude.

Nous avons également eu accès aux données géolocalisées du PIFH de la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, afin de déterminer la présence éventuelle d'espèces protégées ou patrimoniales à proximité de la zone d'étude. Aucune espèce protégée n'a été signalée à proximité de la zone d'étude sur cette commune. Nous n'avons pas pu avoir accès aux données du PIFH concernant les communes de Bren et Saint-Barthélémy-de-Vals.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée lors de nos prospections de terrain. Deux espèces présentant une patrimonialité plus marquée ont cependant été observée sur la zone d'étude :

- la Fétuque des balms (*Festuca* aff. *breistrofferi*) est présente en deux points dans les pelouses sèches sur sables molassiques. Elle forme des populations très denses de plusieurs dizaines de touffe. Cette espèce est rapprochée dans les récentes flores de France (Flora Gallica) de la Fétuque de Bresitroffer (*Festuca breistrofferi*), espèce vulnérable en France d'après la récente liste rouge (évaluation n'ayant pas inclus les populations présentes sur la zone d'étude et à proximité). Selon d'autres auteurs, il pourrait également s'agir d'une espèce non décrite, propre à la région de Romans-sur-Isère. Dans tous les cas de figure, ce taxon, non protégé, présente un caractère de patrimonialité important.
- La Véronique à trois folioles (*Veronica triphyllos*) est présente dans quelques parcelles cultivées le long de la RD112. Cette espèce est quasi-menacée en Rhône-Alpes, mais se trouve çà et là dans les cultures.

La zone d'étude présente un enjeu globalement faible vis-à-vis de la flore patrimoniale et protégée, même si localement quelques espèces plus patrimoniales sont présentes.

6.3. FAUNE

6.3.1. MAMMIFÈRES

x Données bibliographiques

17 espèces (hors chiroptères) sont citées sur les 3 communes de la zone d'étude, selon la base de données Faune-Drôme. De plus, 23 espèces de chiroptères sont mentionnées dans les mailles décakilométriques concernées, selon l'Atlas des chauves-souris de Rhône-Alpes.

Le niveau de connaissance sur les mammifères non chiroptères sur les 3 communes est moyen. Le niveau de connaissance sur les chiroptères est bon dans les mailles décakilométriques.

Mammifères protégés cités dans la bibliographie (Base de données Faune-Drôme et Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE -ALPES
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	VU
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	IV	B2	b2	Art.2	VU	EN
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Myotis alcatboe</i>	Murin d'Alcatboe	IV			Art.2	LC	NA
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	II	B2	b2	Art.2	NT	CR
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	B2	b2	Art.2	LC	VU
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	B2	b2	Art.2	NT	DD
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	IV	B2	b2	Art.2	NT	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	II,IV	B2	b2	Art.2	NT	EN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Pipistrellus kublii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV	B2	b2	Art.2	NT	DD
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	IV	B2	b2	Art.2	LC	NA
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	IV	B2	b2	Art.2	DD	CR
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	II, IV	B3		Art.2	LC	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		B3		Art.2	LC	LC
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	IV	B3		Art.2	LC	LC

II (IV) : espèce inscrite à l'annexe II (IV) de la directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des mammifères protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge ; CR : espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

26 de ces espèces (dont les 23 chiroptères) sont protégées ainsi que leurs habitats. Quelques-unes présentent des statuts de conservation défavorables en France ou en Rhône-Alpes, en particulier la Sérotine bicolore et le Murin de Bechstein (CR : en danger critique d'extinction), le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers, le Petit Murin, le Murin de Brandt et la Sérotine commune (EN : En danger).

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude



l'Écureuil et au Hérisson d'Europe.

Lors de l'expertise de terrain du 13 mai, un écureuil et une chauve-souris écrasés ont été trouvés sur la RD112. Deux chevreuils et un écureuil ont également été observés lors de cette expertise. La zone d'étude est globalement favorable à d'autres espèces fréquentes (sanglier, lapin de garenne,...).

Les boisements vers Saint-Barthélémy-de-Vals ainsi que les haies dans les villages traversés sont favorables respectivement à

Les habitats favorables aux chiroptères sont peu nombreux sur la zone d'étude :

- les boisements situés vers Saint-Barthélémy-de-Vals, ainsi que la carrière présente le long de la RD112 peuvent permettre le gîte des espèces arboricoles et cavernicoles.
- quelques ouvrages passant sous la RD112 ont été inspectés. Ils ne sont globalement pas favorables à ce groupe, ne présentant pas de disjointements ou de fissures profondes susceptibles de convenir pour le gîte.
- quelques habitations en bordure de route sont également susceptibles d'abriter des gîtes de chiroptères.



La zone d'étude présente un enjeu potentiel modéré et localisé pour les mammifères (non volants et chiroptères).

6.3.2. AVIFAUNE

x Données bibliographiques

78 espèces d'oiseaux sont mentionnées sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals, 46 sur la commune de Bren et 99 sur la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse (167 espèces ont été recensées dans la maille communale). 67 espèces présentent un statut de reproduction « certain », « probable » ou « possible ». **Le niveau de connaissance sur l'avifaune sur ces trois communes est donc moyen** (102 espèces maximum sont présentes par maille dans la Drôme). Parmi celles-ci, seules 52 sont protégées ainsi que leur habitat.

6 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. La Linotte mélodieuse et le Gobemouche gris sont vulnérables en France métropolitaine, tandis que 11 espèces sont en danger ou vulnérable en Rhône-Alpes.

Les autres espèces, bien que protégées, ne présentent pas de patrimonialité marquée.

OISEAUX SIGNALES SUR LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET								
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Statut modification sur la commune
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES	
Espèces liées à des milieux présents sur la zone d'étude								
Espèces présentant un statut de protection								
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		B2	b2	Art 3	LC	LC	certaine
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		B2		Art 3	LC	VU	certaine
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		B3		Art 3	LC	LC	possible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique				Art 3	LC	NT	certaine
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		B3		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		B2		Art 3	LC	NT	certaine
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	OI	B2		Art 3	LC	VU	certaine
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		B2	b2	Art 3	LC	NT	probable
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		B3		Art 3	LC	LC	probable
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	OI	B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	VU	probable
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		B2		Art 3	LC	EN	probable
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC	probable
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Eritbacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Lullula arborea</i>	Louette lulu	OI	B3		Art 3	LC	VU	probable
<i>Parus ater</i>	Mésange noire		B2		Art 3	NT	LC	probable
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet		B3		Art 3	NT	VU	probable
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		B2		Art 3	LC	VU	possible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OII/B			Art 3	LC	NT	possible
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	OI	B2	b2	Art 3	LC	NT	possible
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		B2		Art 3	LC	VU	possible
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	LC	possible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		B2		Art 3	LC	EN	possible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		B2		Art 3	VU	LC	possible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	OI	B2	b2	Art 3	LC	LC	possible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		B2	b2	Art 3	VU	NT	possible
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau		B3		Art 3	LC	LC	possible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	OI	B2		Art 3	LC	VU	possible

OI : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

18 espèces ont été observées ou entendues lors des expertises. Toutes ces espèces sont globalement communes, mais 14 d'entre elles sont protégées en France.

3 espèces présentent un statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes : l'Alouette des champs (Vulnérable), la Buse et la Pie bavarde (NT : Quasi-menacées).

OISEAUX OBSERVES SUR LA ZONE D'ETUDE LORS DE L'EXPERTISE							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	OII/B	B3			LC	VU
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		B2		Art 3	LC	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		B2	b2	Art 3	LC	NT
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	OII/B				LC	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		B2	b2	Art 3	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		B3		Art 3	LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/B	B3			LC	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		B2		Art 3	LC	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	OI	B2	b2	Art 3	LC	LC
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		B2		Art 3	LC	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde					LC	NT
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle		B2		Art 3	LC	LC
<i>Eritacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	LC	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		B2		Art 3	LC	LC

B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable selon la liste rouge.

Aucune aire de rapace n'a été observée lors de l'expertise de mai 2015.

La zone d'étude, principalement occupée par des cultures et des prairies, est peu favorable à l'avifaune. Seuls certains secteurs présentent des habitats plus diversifiés, notamment aux abords de Saint-Barthélemy-de-Vals : zones humides, boisements, carrière favorable aux rapaces,... Ces secteurs pourraient abriter quelques espèces plus patrimoniales.

Au vu de la localisation de ces secteurs d'habitats favorables, l'enjeu global potentiel pour l'avifaune demeure cependant faible.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis de l'avifaune, avec quelques secteurs localisés présentant des habitats plus favorables aux espèces patrimoniales.

6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

x Données bibliographiques

• Amphibiens

Neuf amphibiens (dont une espèce indéterminée) sont présents sur le territoire des 3 communes concernées par la zone d'étude selon la base de données Faune-Drôme de la LPO. Le niveau de connaissance sur les amphibiens est bon pour les communes de Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat sur l'Herbasse (7 espèces pour chacune de ces communes), et insuffisant pour la commune de Bren où aucun amphibien n'est cité.

Amphibiens cités sur les communes de Bren, Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Faune Drôme)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	IV	B2		Art.2	LC	NT
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	IV	B2		Art.2	LC	VU
<i>Bufo bufo/spinosus</i>	Crapaud commun/épineux		B3		Art.3	LC	NT
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	B2		Art.2	LC	NT
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		B3		Art.3	LC	LC
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée						
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée		B3		Art.3	LC	NT
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre		B3		Art.3	LC	VU
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		B3		Art.3	LC	LC

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable selon la liste rouge.

L'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite et la Grenouille agile sont protégés avec leurs habitats tandis que la protection du Crapaud commun, de la Salamandre, de la Grenouille rieuse et des Tritons alpestre et palmé ne concerne que les individus. La Salamandre fréquente les cours d'eau ombragés tandis que le Crapaud calamite affectionne les terrains sableux. Les 7 autres espèces citées fréquentent les mares et les plans d'eau.

• Reptiles

5 espèces de Reptiles sont mentionnées sur les 3 communes d'étude. **Le niveau de connaissances sur les reptiles sur les communes est donc moyen.**

4 de ces espèces sont protégées ainsi que leur habitat (seuls les individus de Couleuvre vipérine sont protégés).

Reptiles cités sur les communes de Bren, Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Faune-Drôme)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTE ROUGE	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE-ALPES
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier		B3		Art. 2	LC	LC
<i>Hieropbis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	B2		Art. 2	LC	LC
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine		B3		Art. 3	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	B2		Art. 2	LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	IV	B2		Art. 2	LC	LC

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des reptiles protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

Toutes sont des espèces communes, potentielles sur la zone d'étude.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des expertises. Quelques grenouilles indéterminées ont cependant été entendues dans les plans d'eau de loisir situés sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. La zone d'étude est globalement peu favorable à ce groupe : seuls les abords du marais du Vernet sont potentiellement favorables à ce groupe et peuvent abriter quelques espèces communes quoique protégées. De plus, la mare observée sur la zone d'étude n'est pas favorable aux tritons.

Le **Lézard des murailles** et le Lézard vert ont été observés lors des expertises de terrain. Ces deux espèces sont **protégées ainsi que leur habitat**, mais demeurent très courantes en France méridionale. Quelques secteurs sont plus favorables aux reptiles (boisements) mais la zone d'étude n'abrite vraisemblablement que des espèces communes (Orvet, Couleuvre verte et jaune,...).

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les reptiles, bien qu'au moins deux espèces protégées soient présentes, et un enjeu très faible pour les amphibiens.

6.3.4. INSECTES

x Données bibliographiques

• Lépidoptères

16 espèces de papillons diurnes sont citées sur les communes étudiées selon la base de données Faune-Drôme de la LPO (2 sur Bren, 13 sur Saint-Barthélémy-de-Vals et 6 sur Saint-Donat-sur-l'Herbasse). Le niveau de connaissance sur ces 3 communes est **insuffisant**. Ces 16 espèces sont très communes et ne présentent aucun caractère patrimonial.

Lépidoptères cités sur les communes de Bren, Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse (LPO-Drôme, 2015)						
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTE ROUGE NATIONALE
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		
<i>Aglais io</i>	Paon du Jour					LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore					LC
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant					LC
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne					LC
<i>Brenthis dapfne</i>	Nacré de la Ronce					LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					LC
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré					LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère					LC
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux					LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain					LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis					LC
<i>Pieris brassicae</i>	Grand Blanc du Chou					LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable					LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu					LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis					LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain					LC

LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

• Odonates

24 espèces d'odonates sont citées dans la base de données Faune-Drôme sur les 3 communes de la zone d'étude (17 espèces sur Saint-Donat-sur-l'Herbasse, aucune sur Bren et 23 sur Saint-Barthélémy-de-Vals). Le niveau de connaissance sur les odonates est bon sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals, moyen sur la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse (relativement aux espèces potentielles) et très insuffisant sur Bren.

Aucune de ces espèces ne présente de statut de protection ou de conservation particulier.

Odonates cités sur les communes de Bren, Saint-Barthélémy-de-Vals et Saint-Donat-sur-l'Herbasse (LPO-Drôme, 2015)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE-ALPES
<i>Aeshna cyanea</i>	Æschne bleue						LC
<i>Erythronma lindemii</i>	Agrion à longs cercoides						LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle						LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupes						LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur						LC
<i>Anax partbenope</i>	Anax napolitain						LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant						LC
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Calopteryx hémorrhoidal						LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge						LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé						LC
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothemis écarlate						LC
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe à pattes noires						LC
<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante						LC
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert						LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée						LC
<i>Erythronma viridulum</i>	Naïade au corps vert						LC
<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Onychogomphe à pinces						LC
<i>Ortbetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant						LC
<i>Ortbetrum brunneum</i>	Orthétrum brun						LC
<i>Ortbetrum cancellatum</i>	Orthétrum grillagé						LC
<i>Platynemis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre						LC
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite Nympe à corps de feu						LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolomb						LC
<i>Sympetrum striatum</i>	Sympétrum strié						LC

LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

x Observations de terrain

• Lépidoptères



Neuf espèces ont été observées lors des expertises de terrain. Toutes ces espèces sont très communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation.

La zone d'étude abrite vraisemblablement d'autres espèces communes et sans enjeu. En revanche elle n'est pas favorable à la présence d'espèces patrimoniales.

Lépidoptères observés lors des expertises						
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTE ROUGE NATIONALE
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		
<i>Antibocharis cardamines</i>	Aurore					LC
<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma					-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					LC
<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la Faucille					LC
<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-Argus					LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère					LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Damier du Plantain					LC
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées					LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis					LC

LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis des lépidoptères.

• Odonates



Seul un odonate a été observé sur la zone d'étude : le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), à hauteur d'un fossé humide sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. Cette espèce est très courante et ne présente pas d'enjeu de patrimonialité. La zone d'étude est globalement peu favorable aux odonates. Seuls les fossés et zones humides de la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals sont favorables à ce groupe. Certains fossés en particulier sont favorables à l'Agriion de Mercure mais cette

espèce n'a pas été observée lors de nos expertises, malgré nos recherches.

La zone d'étude présente donc un enjeu potentiel faible vis-à-vis des odonates ; quelques secteurs, localisés, présentent un enjeu modéré.

• Autres groupes

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis des coléoptères saproxyliques malgré la présence d'habitats favorables au Grand Capricorne. En effet, ils sont très localisés aux abords de la Galaura (vers Saint Barthélémy de Vals) ainsi qu'à la présence de quelques boisements ou parc arborés sur la zone d'étude (notamment au voisinage de Bren).

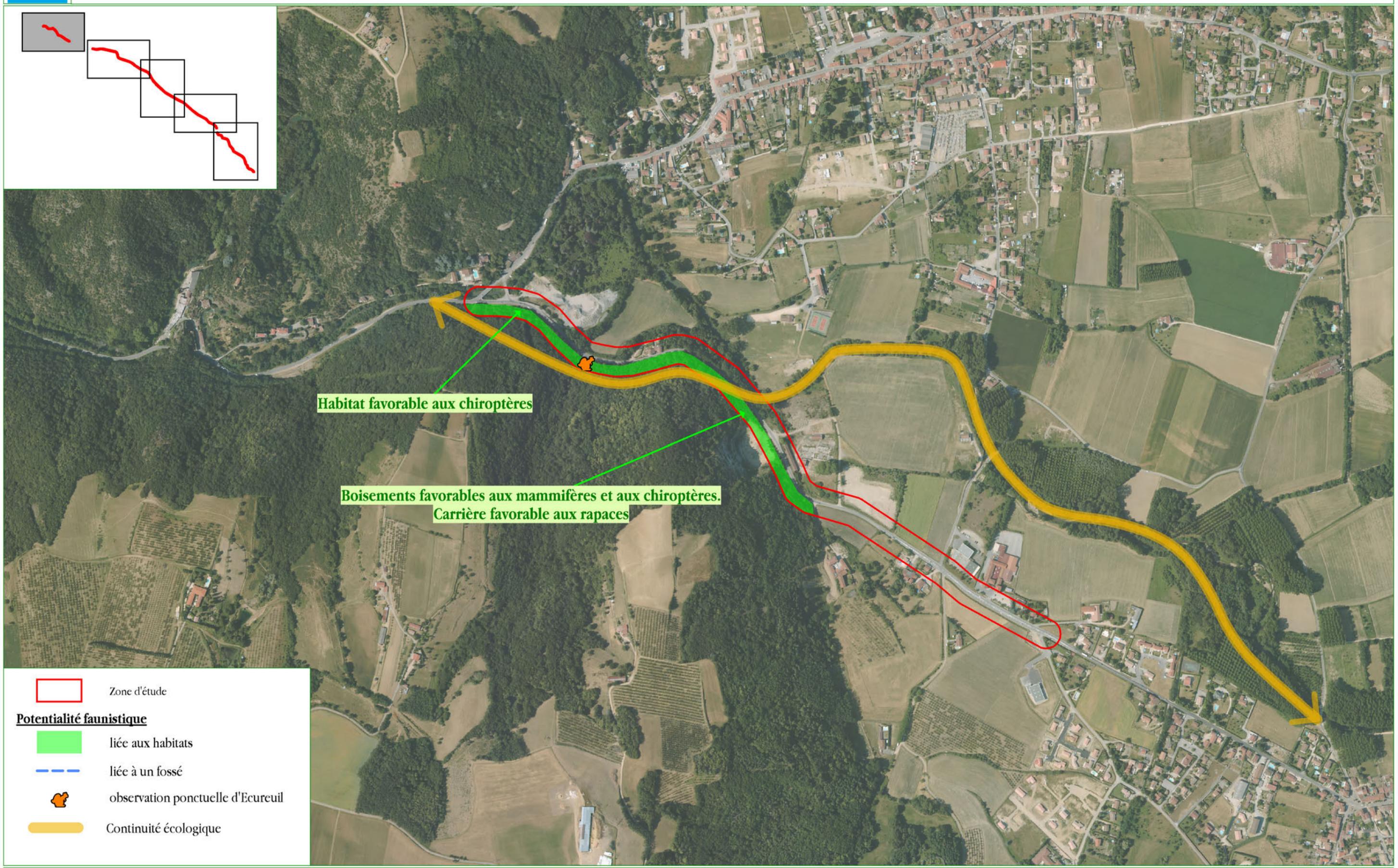
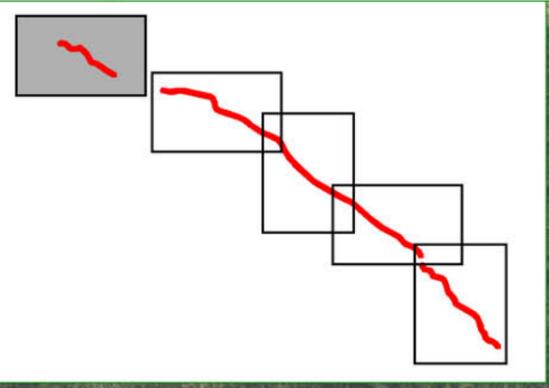


Camptopus lateralis

Quelques autres insectes et araignées ont été observées lors des expertises, sans qu'aucune prospection spécifique n'ait été conduite : *Ebrechtella tricuspidata*, *Mangora acalypha*, *Pisaura mirabilis*, (Araignées) *Gryllus campestris* (Orthoptères), *Oedemera* sp. (Coléoptères), *Lixus* sp. (Coléoptères), *Camptopus lateralis* (Hémiptères).

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les insectes protégés, malgré la présence très localisée d'habitats favorables aux odonates et aux coléoptères saproxyliques.

POTENTIALITE FAUNISTIQUE - 1



Habitat favorable aux chiroptères

Boisements favorables aux mammifères et aux chiroptères.
Carrière favorable aux rapaces

 Zone d'étude

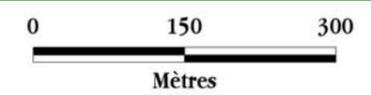
Potentialité faunistique

 liée aux habitats

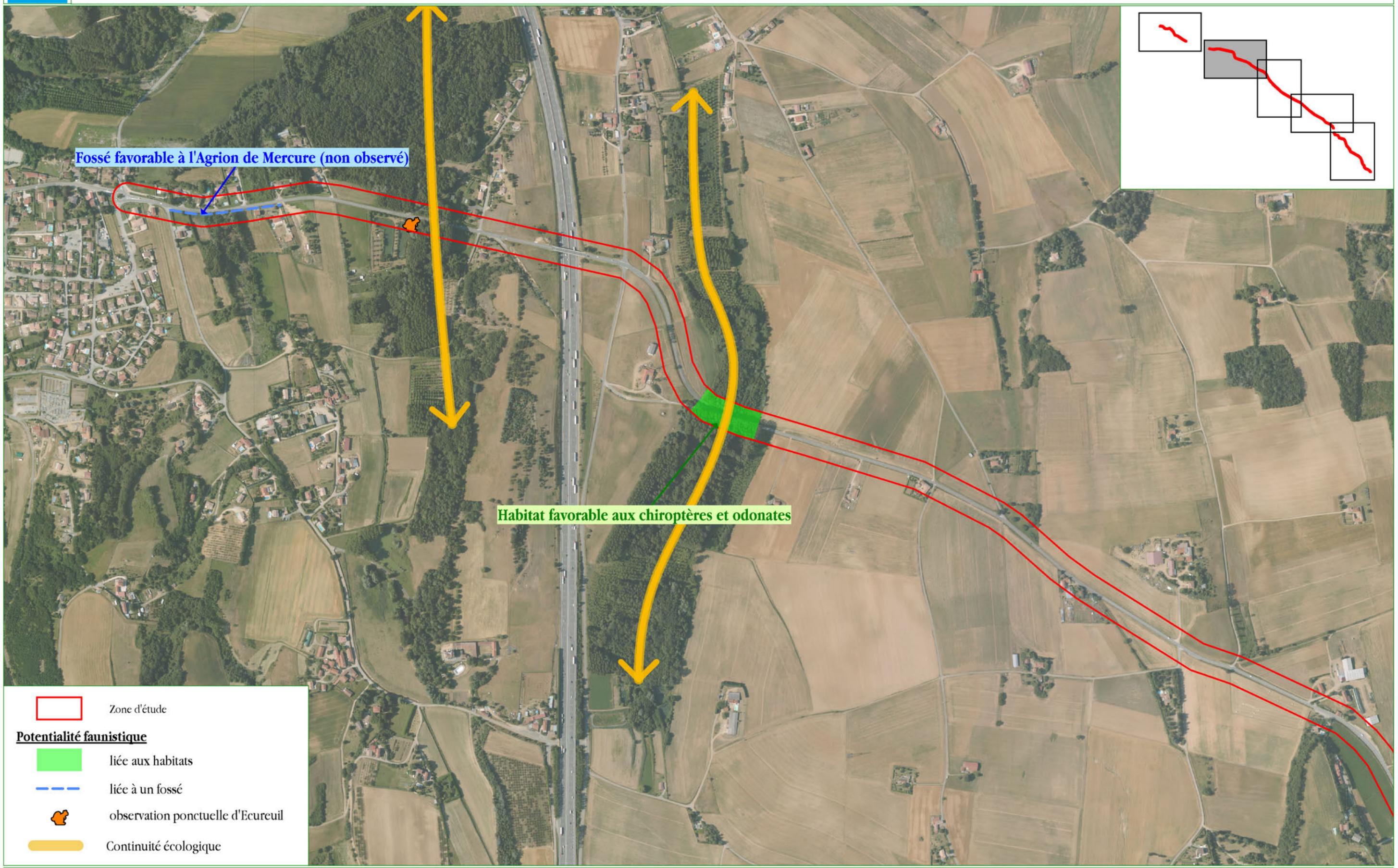
 liée à un fossé

 observation ponctuelle d'Ecureuil

 Continuité écologique



POTENTIALITE FAUNISTIQUE - 2



Fossé favorable à l'Agrion de Mercure (non observé)

Habitat favorable aux chiroptères et odonates

 Zone d'étude

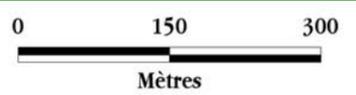
Potentialité faunistique

 liée aux habitats

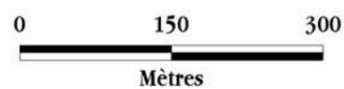
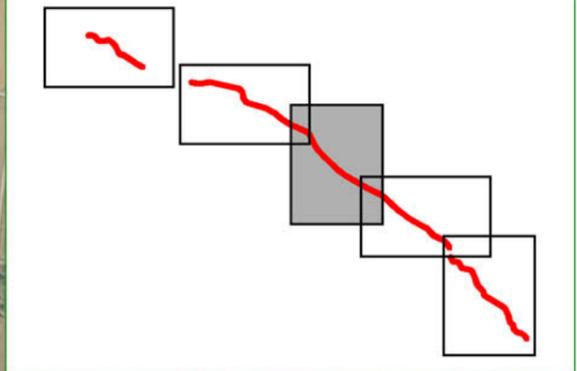
 liée à un fossé

 observation ponctuelle d'Ecureuil

 Continuité écologique



POTENTIALITE FAUNISTIQUE - 3

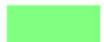


POTENTIALITE FAUNISTIQUE - 4



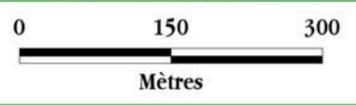
 Zone d'étude

Potentialité faunistique

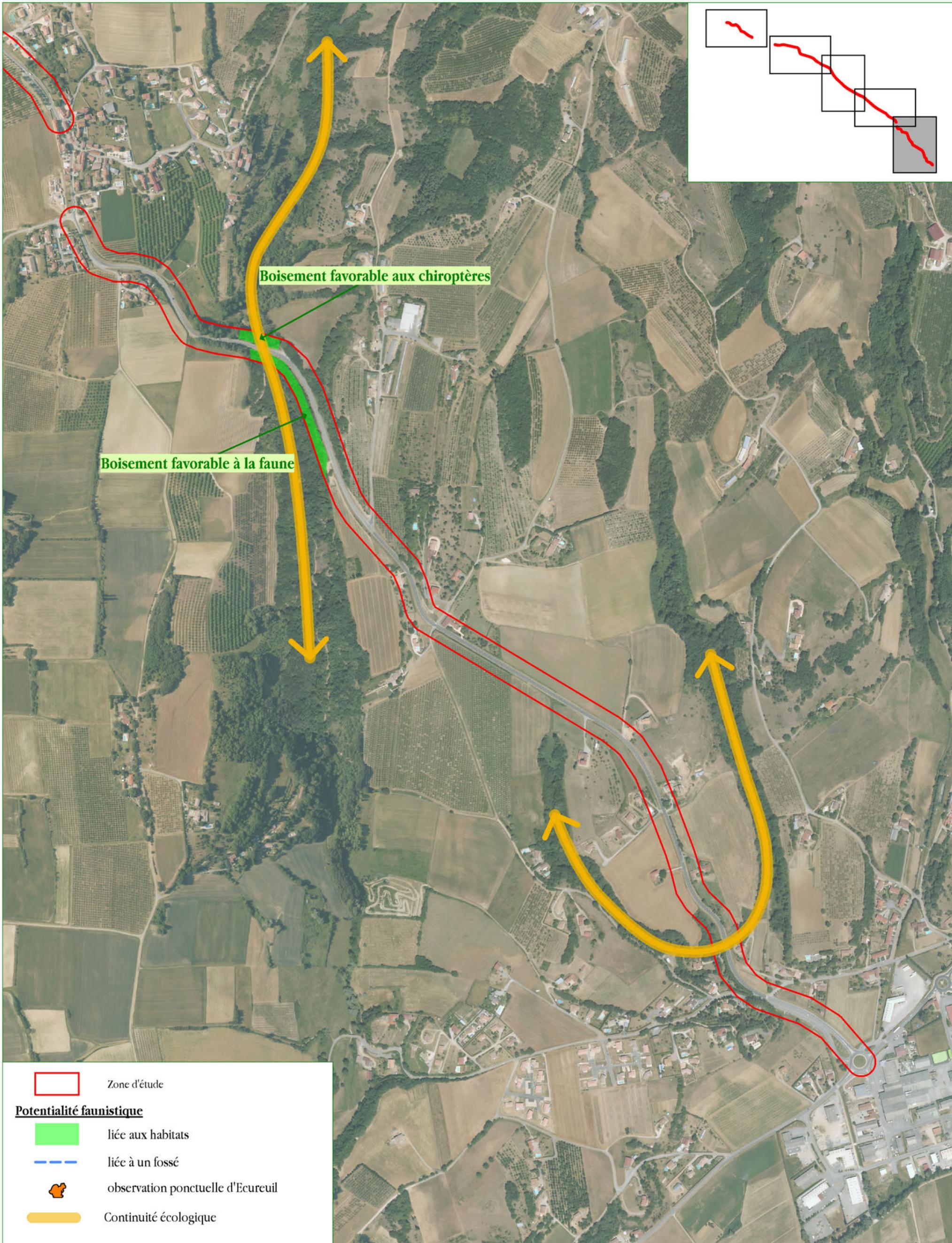
 liée aux habitats

 liée à un fossé

 observation ponctuelle d'Ecoreuil



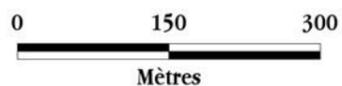
POTENTIALITE FAUNISTIQUE - 5



Zone d'étude

Potentialité faunistique

- liée aux habitats
- liée à un fossé
- observation ponctuelle d'Ecureuil
- Continuité écologique



6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

6.4.1. ZONES HUMIDES

La zone d'étude traverse deux zones humides répertoriées lors de l'inventaire départemental des zones humides de la Drôme, réalisé par le CEN Rhône-Alpes.

De plus, plusieurs habitats humides « H » selon les arrêtés de 2008 et 2009 sont présents sur la zone d'étude :

- prairie humide eutrophile (CB 37.2)
- prairie à jonc diffus (CB 37.217)
- friche humide eutrophile (CB 37.1)
- Aulnaie-Frênaie (CB 44.3)
- Ripisylve à Aulne et Frêne à feuilles étroites (CB 44.63)
- Peupleraie à strate herbacée élevée (CB 83.3211)
- Ourlets à Ortie dioïque (CB 37.72)

Ces habitats totalisent 2,2 hectares sur la zone d'étude et sont principalement localisés près de Saint-Barthélémy-de-Vals. Plusieurs autres habitats humide pro parte « p » selon ces mêmes arrêtés sont également présents et nécessitent une délimitation pédologique.

La zone d'étude présente donc un enjeu fort, mais très localisé, vis-à-vis des zones humides.

6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

La zone d'étude est située pour partie (46 ha soit 69 %) dans le bassin versant de la Galaure et pour partie (20,7 ha soit 31 %) dans celui de l'Herbasse. Elle est traversée par quelques écoulements :

- ruisseau de l'Emeil (affluent de la Galaure), traversé par la route sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. Ce ruisseau présente un **intérêt patrimonial très important** de par la présence d'Ecrevisse à pattes blanches, de Truite fario et de Blageon.
- ruisseau de Chaloray (affluent de l'Herbasse), traversé par la RD112 sur la commune de Bren. Ce cours d'eau est rectifié et recalibré dans sa partie aval et présente de fréquents assecs (L. Perraudin, ONEMA). **Il ne présente pas de faune piscicole ou astacicole.**

L'Herbasse s'écoule à 500 mètres environ à l'aval de la zone d'étude. Cette rivière présente une faune aquatique diversifiée avec la **présence d'espèces patrimoniales** (Blageon, Truite et Lamproie de Planer) **sensibles à la pollution aquatique.**

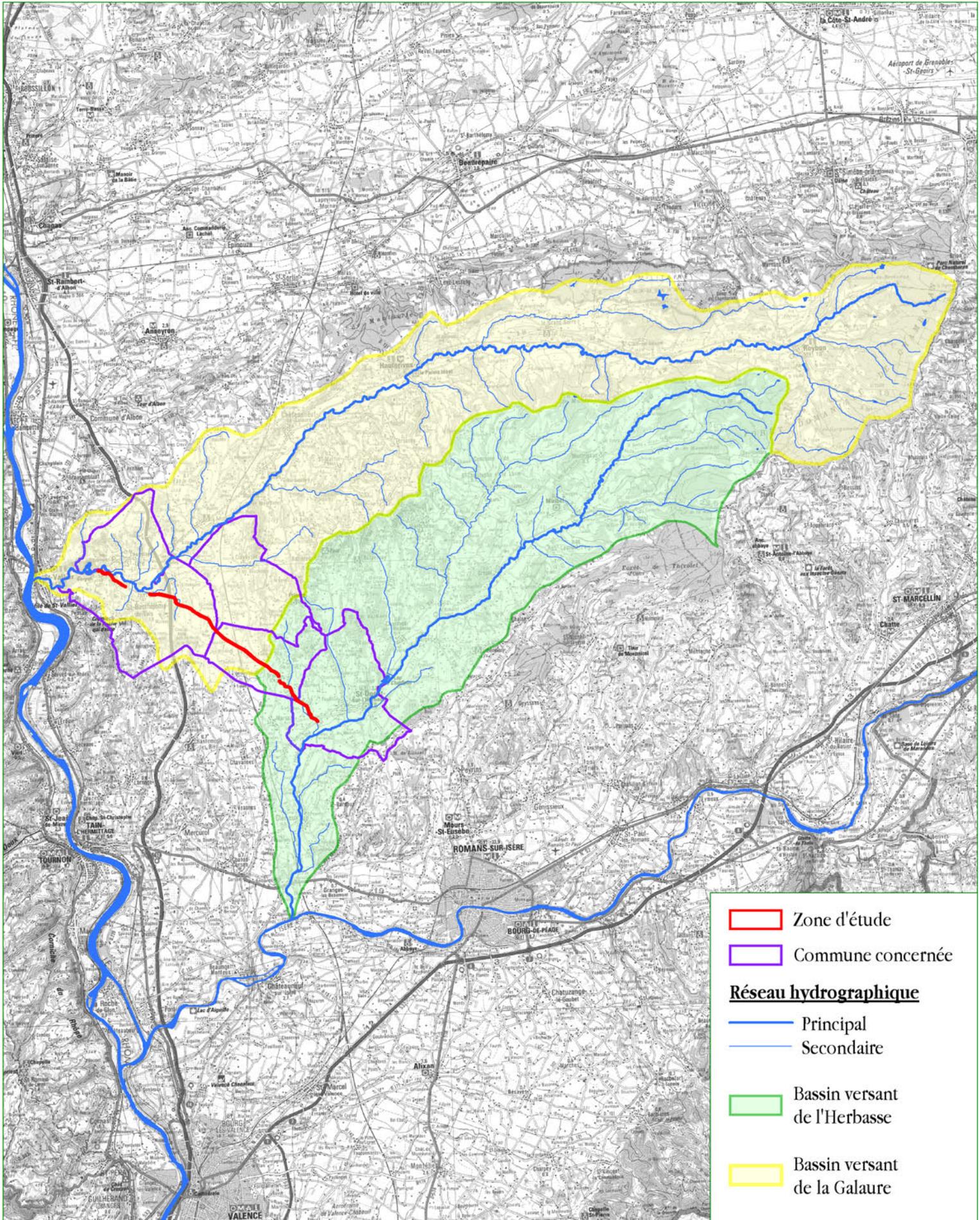
La Galaure longe la zone d'étude à sa partie ouest. Elle présente également une faune aquatique

diversifiée avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales (Blageon, Truite, Anguille, Lamproie de Planer), sensibles à la pollution aquatique.

Plusieurs zones humides sont présentes sur la zone d'étude, principalement aux abords de l'Emeil et de la Galaure. Les zones humides constituent donc un enjeu fort sur la zone d'étude.

La faune piscicole et astacicole présente également un enjeu fort sur la zone d'étude principalement sur le bassin de la Galaure, en particulier au niveau de la traversée de l'Emeil. Sur le bassin versant de l'Herbasse, les sensibilités liées au milieu aquatique sont modérées.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE



6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES



La zone d'étude permet globalement un passage diffus de la grande faune. Elle ne présente pas de continuités écologiques marquées, à l'exception du secteur de Saint-Barthélémy-de-Vals et de la combe du Chaloray où les boisements et les zones humides permettent le passage de nombreuses espèces.

Les continuités écologiques locales présentent un enjeu faible sur la zone d'étude.

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les enjeux présentés sont potentiels ; ils s'appuient à la fois sur les observations effectuées lors des expertises, et sur les espèces connues sur les communes, et susceptibles de fréquenter la zone d'étude au vu des habitats qu'elle recèle.

7.1. HABITATS NATURELS

Les habitats naturels présents sur la zone d'étude sont globalement communs à l'échelle de la Drôme. Cependant les pelouses sèches sur sables molassiques et la prairie sèche du *Mesobromion*, tout comme les ripisylves, présentent un intérêt (habitats Natura 2000 favorables à certaines espèces patrimoniales) et revêtent donc un enjeu modéré.

Plusieurs habitats de zones humides ont également été relevés sur la zone d'étude, principalement sur le territoire de la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals, mais également près de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Ces habitats présentent un enjeu modéré et la zone d'étude présente localement des enjeux forts vis-à-vis des zones humides.

La zone d'étude présente des habitats naturels à enjeu globalement faible, à l'exception de la prairie du Mesobromion, des ripisylves et des pelouses sur sables molassiques qui présentent un enjeu modéré.

De nombreux habitats de zones humide sont également présents sur la zone d'étude. Ces habitats présentent également un enjeu modéré et les zones humides présentent un enjeu fort mais localisé sur la zone d'étude.

7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude. Deux espèces patrimoniales ont cependant été observées sur la zone d'étude. Ces deux espèces sont localisées d'une part aux pelouses sèches sur sables molassiques, et d'autres part aux cultures. Les autres espèces végétales patrimoniales citées dans la bibliographie sont également inféodées à ces milieux, à l'exception de quelques espèces de zones humides peu potentielles dans les habitats humides de la zone d'étude.

La zone d'étude présente donc un enjeu globalement faible pour les espèces végétales, à l'exception de certains secteurs qui présentent des enjeux modérés. De même, l'enjeu potentiel

global pour l'avifaune est faible, bien que certains secteurs puissent présenter des potentialités plus modérées pour ce groupe. La zone d'étude présente également un enjeu faible vis à vis des reptiles et des insectes et faibles vis-à-vis des amphibiens, en raison de la quasi-absence d'habitats favorables à ce groupe, à l'exception des fossés humides sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals.

La zone d'étude présente cependant des enjeux modérés vis-à-vis des mammifères non volants et des chiroptères, mais ces enjeux sont principalement localisés à la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals.

La zone d'étude présente globalement des enjeux faibles vis-à-vis des espèces animales et végétales. Seules quelques secteurs présentent des habitats favorables à des espèces à enjeu modéré, en particulier en ce qui concerne les mammifères.

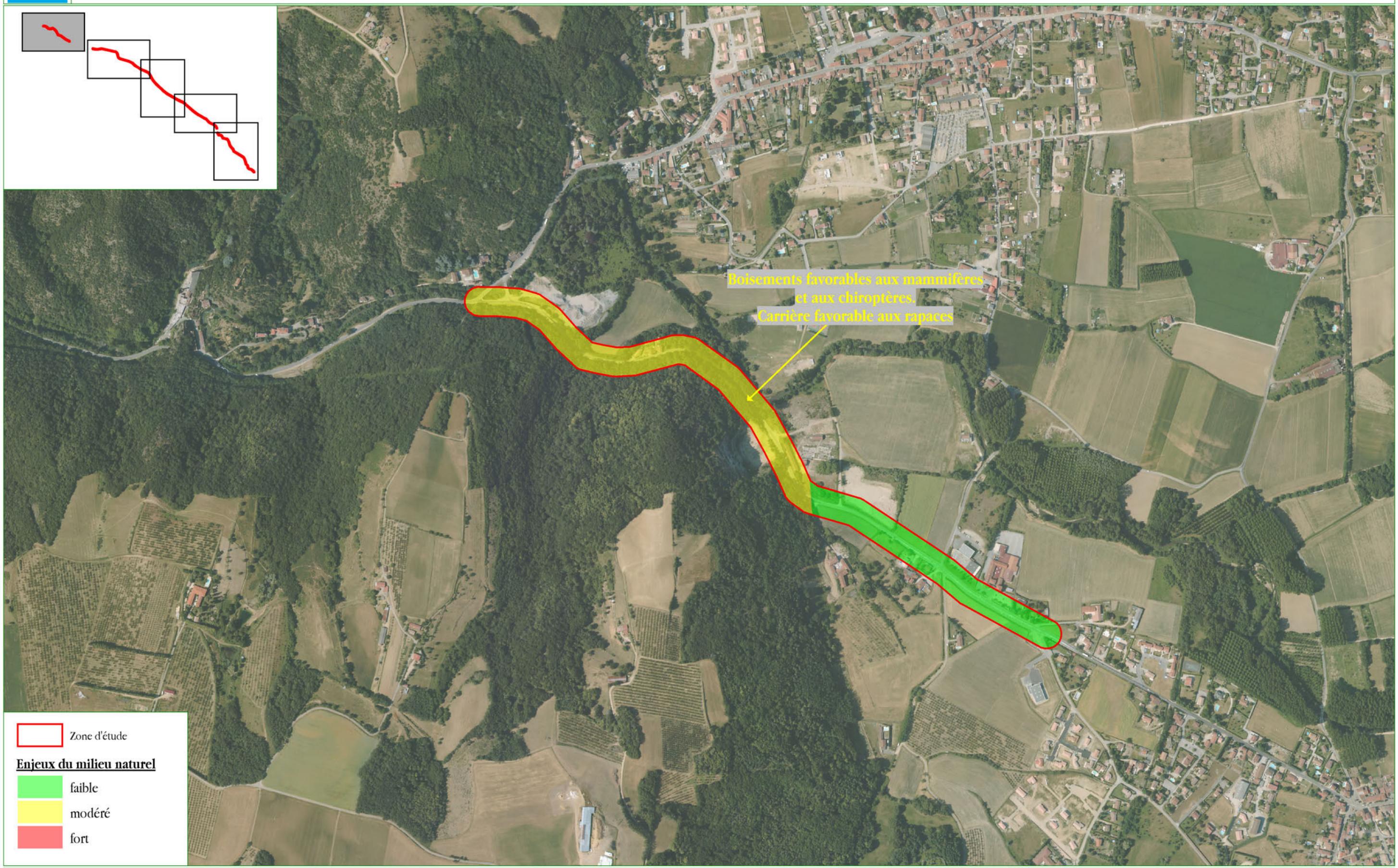
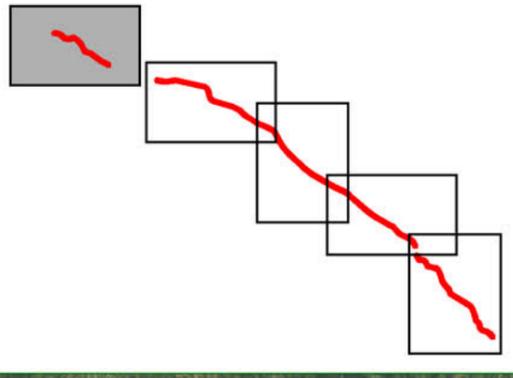
7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La zone d'étude présente un enjeu faible et localisé en ce qui concerne les continuités écologiques locales.

7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude présente globalement des enjeux faibles mais certains secteurs revêtent des enjeux modérés, voire fort. Les cartes ci-après synthétisent les enjeux sur l'ensemble du linéaire étudié.

ENJEUX DU MILIEU NATUREL - 1



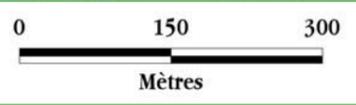
 Zone d'étude

Enjeux du milieu naturel

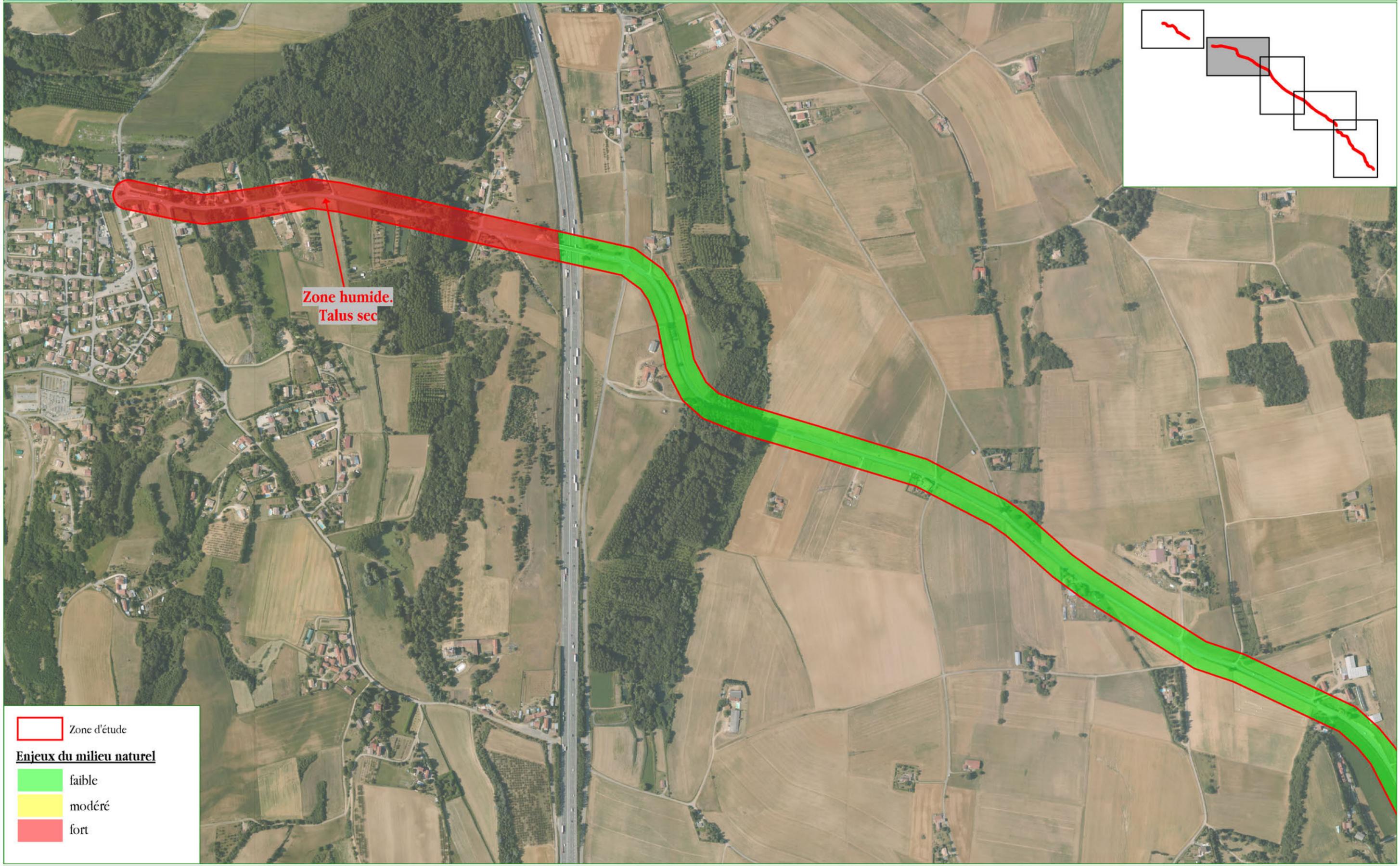
 faible

 modéré

 fort



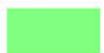
ENJEUX DU MILIEU NATUREL - 2



Zone humide.
Talus sec

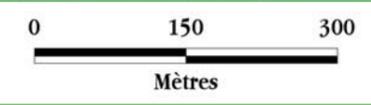
 Zone d'étude

Enjeux du milieu naturel

 faible

 modéré

 fort



ENJEUX DU MILIEU NATUREL - 3



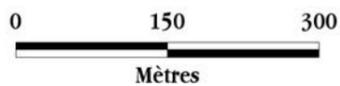
 Zone d'étude

Enjeux du milieu naturel

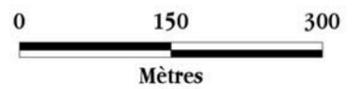
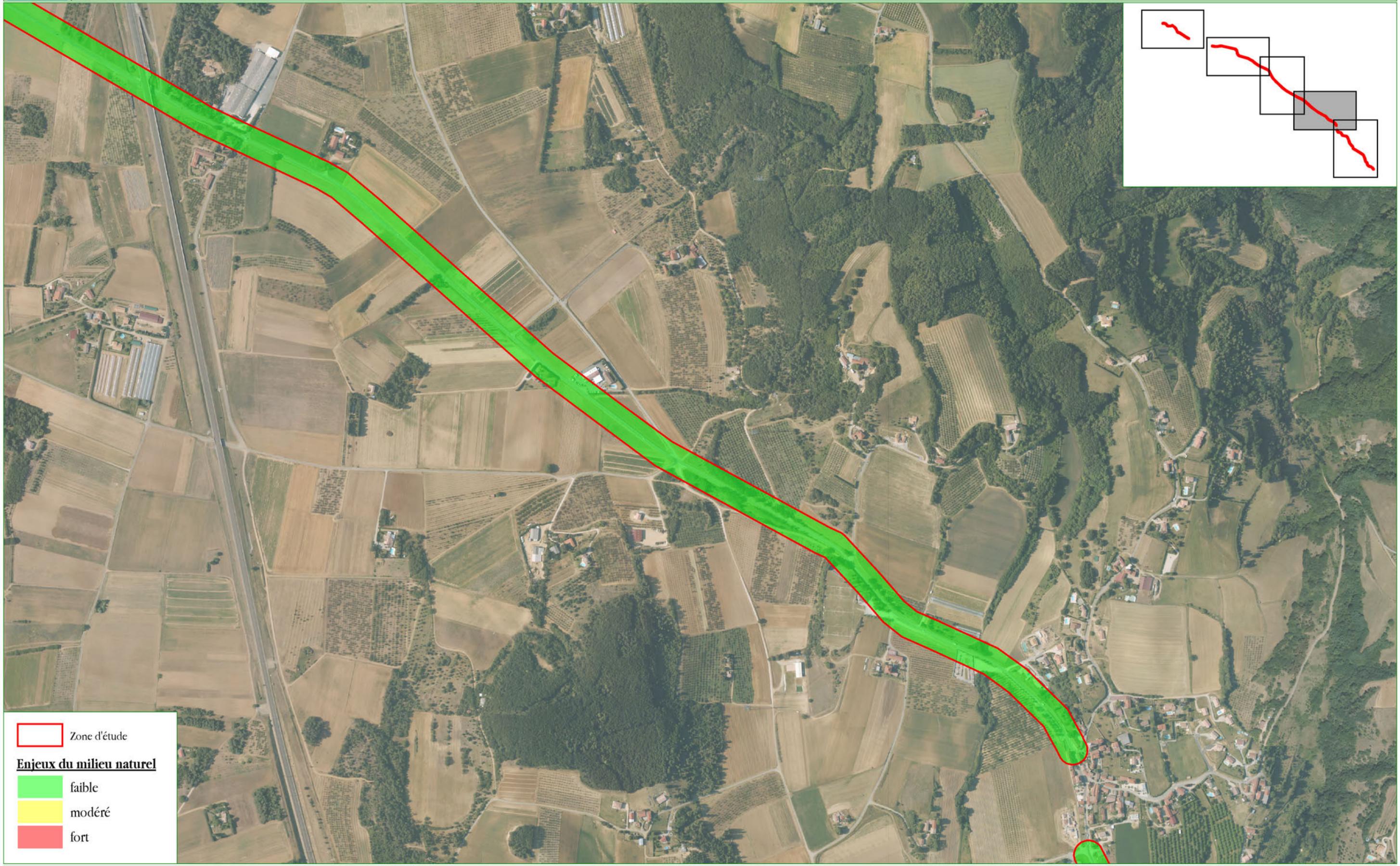
 faible

 modéré

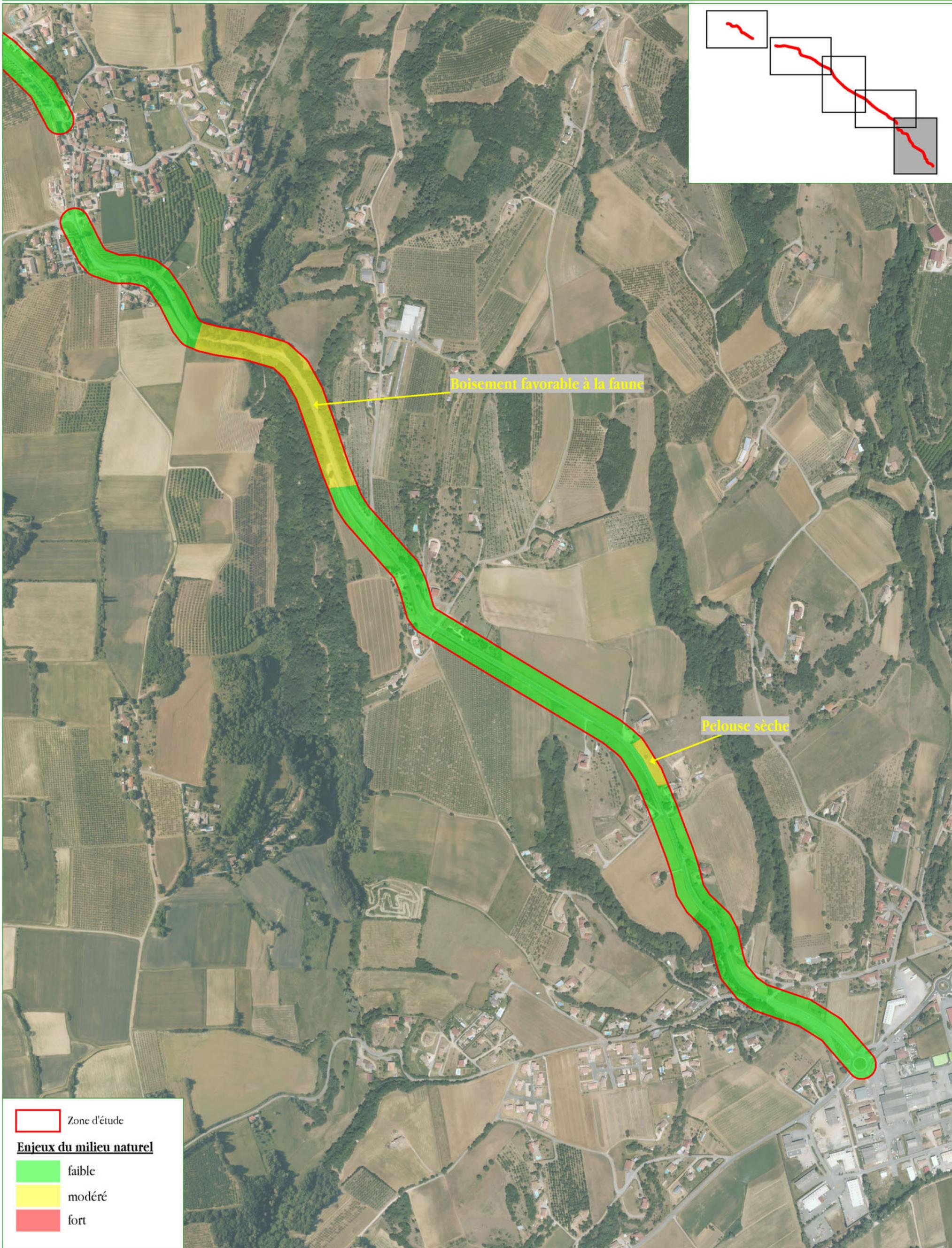
 fort



ENJEUX DU MILIEU NATUREL - 4



ENJEUX DU MILIEU NATUREL - 5



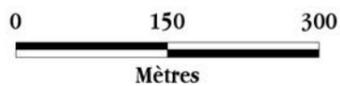
 Zone d'étude

Enjeux du milieu naturel

 faible

 modéré

 fort



8. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

En l'absence de projet (étude d'itinéraire), nous présentons ci-après des préconisations générales quant aux points à prendre en considération dans la suite des études.

x Période de travaux

D'une manière générale, afin de limiter le risque de dérangement ou destruction de faune (avifaune des milieux ouverts ou des haies), il sera préférable de réaliser les travaux, une fois le projet défini, entre fin août et mi-mars, et les éventuels arrachages de haies et d'arbres seront réalisés entre fin août et octobre.

Cette mesure d'atténuation permettra de réduire au minimum les risques de destruction d'espèces protégées et donc de nécessité de réalisation d'un dossier de demande de dérogation.

x Préservation des cours d'eau

Au vu des enjeux constitués par la faune aquatique, notamment dans le bassin versant de la Galaure, on préservera absolument le ruisseau de l'Emeil et les autres cours d'eau de toute pollution lors de la réalisation du projet, ainsi qu'en phase d'exploitation.

On veillera également à prévenir toute pollution éventuelle des cours d'eau par les opérations de gestion de la route : ainsi un raccordement indirect des fossés, ménageant une possibilité de piéger une pollution accidentelle pourra être envisagé, tout comme une gestion des accotements sans utilisation d'herbicides.

Le projet envisagé devra prendre en compte les sensibilités observées sur la zone d'étude. La préservation des cours d'eau, en partie de l'Emeil, sera un enjeu important lors de la réalisation des travaux, si de tels travaux sont entrepris au droit de ce cours d'eau.

9. CONCLUSIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux prévisibles du projet :

	Enjeux	Préconisations	Démarche réglementaire
Espaces naturels répertoriés			
Site Natura 2000	Liens fonctionnels faibles avec le SIC le plus proche (habitats similaires, contexte géologique en partie identique)	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences (si autre autorisation administrative)
ZNIEFF	Une ZNIEFF 1 adjacente à la zone d'étude	Aucune	Aucune
Continuités écologiques régionales	Espaces à niveau de perméabilité moyen ou restant à préciser	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet
Habitats naturels, flore et faune			
Habitats naturels	Habitats globalement courants ; présence de quelques habitats d'intérêt communautaire	A définir une fois que le projet sera établi	Dossier d'étude d'impact (formulaire de cas par cas si l'aménagement porte sur une route de moins de 3 kilomètres)
Flore	Localement présence de quelques espèces patrimoniales non protégées		
Avifaune	Avifaune commune observée ; quelques espèces potentielles à enjeu	Réalisation des travaux hors période de reproduction de l'avifaune	
Mammifères	Potentialités pour certaines espèces de chauves-souris ; présence de l'Ecureuil	Vérification de l'absence de gîtes si destructions d'arbres ou d'ouvrages d'art favorables	
Amphibiens	Zone très peu favorable aux amphibiens ; potentialités faibles uniquement au niveau de quelques fossés	Aucune	
Reptiles	Observations de Lézard des murailles et Lézard vert ; potentialités pour d'autres espèces communes (Couleuvre verte et jaune, Orvet)	Aucune	
Insectes	Potentialités pour les espèces communes d'insectes ; potentialités faibles et localisées pour les coléoptères saproxyliques (boisements) et l'Agrion de Mercure, non observé	Aucune	
Continuités écologiques locales	Secteurs d'écrasement recensés ; continuités localisées	Ne pas accentuer les risques d'écrasement et ne pas créer de barrières dans l'aménagement	
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides			
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Ruisseau (Emeil) patrimonial (présence d'Ecrevisse à pattes blanches) ; Galaure et Herbasse rivières sensibles	Mesures pour prévenir les pollutions lors de la réalisation des travaux ou en phase d'exploitation	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat (suivant travaux)
Zones humides	Plusieurs habitats humides, et quelques habitats humide pro parte à délimiter pédologiquement	Compensation selon les termes du SDAGE, si destruction d'une zone humide avérée	

	Nul
	Très faible
	Faible
	Modéré
	Fort

Les enjeux de conservation des espèces et des habitats sur la zone d'étude sont globalement faibles : seuls quelques secteurs de pelouses et prairies sèches, les boisements et les zones humides concentrent l'essentiel des enjeux potentiels. Les éventuels compléments d'inventaires et les impacts potentiels prévisibles du projet sur le milieu naturel ne pourront être évalués que lorsqu'un projet aura été élaboré.

10. ANNEXES

x Bibliographie consultée

- ACEMAV Coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003. - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze, 480 p.
- ARTHUR L & LEMAIRE M, 2009. - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.
- CBNMC & CBN Alpin (coords.), 2014 – Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 - Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Atlas préliminaire. Le Bièvre, hors-série n°1, 146 p.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 – Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes. Le Bièvre, hors-série n°2, 134 p.
- DELIRY C. (coord.), 2008. - Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du groupe *Sympetrum* et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408 p.
- De THIERSANT M.-P. & DELIRY C. (coords.), 2008 – Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes – CORA Faune Sauvage, région Rhône-Alpes, 263 p.
- GARRAUD L., 2003 – Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique. CBN Alpin de Gap-Charance, 925 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 480 p.
- GROUPE CHIROPTERES DE LA LPO RHÔNE-ALPES, 2014 – Les chauves-souris de Rhône-Alpes. LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480 p.
- GUYETAN R., 1997. - Les Amphibiens de France. Revue française d'aquariologie. Supplément aux n°1 et 2, 62 p.
- LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.
- LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords.), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 272 p.
- UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 800.4 ko)
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 938 ko)
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 958.4 ko)

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 1.1 Mo)

UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 918 ko)

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

VACHER J.P. & GENIEZ M. (Coords), 2010. - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

Sites Internet

Pole d'Information Flore-Habitats, Observatoire de la Biodiversité en Rhône-Alpes : <http://www.pifh.fr>

Conservatoire Botanique National Alpin : www.cbn-alpin.fr

le Monde des Insectes : <http://www.insecte.org>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr>

Faune Drôme (Base de données de la LPO Drôme) : <http://www.faune-drome.org/>

Tela-Botanica, le réseau de la botanique francophone : www.tela-botanica.org

DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Société Française d'Odonatologie : www.libellules.org

x Fiches Znieff



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26030009

Ancien N° régional :

Marais du Vernais

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 21,73 ha

Drôme SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	1	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 9

Description et intérêt du site

Le département de la Drôme, par son climat et ses sols le plus souvent calcaires et perméables, est peu favorable à la constitution de marais ou de tourbières. Au début du siècle, seules trois stations d'importance y étaient ainsi connues : le marais de Léoncel, l'étang Saint-Louis à Suze-la-Rousse, et le marais de Saint-Barthélemy-de-Vals. Ce dernier est situé à l'entrée des gorges de la Galaure, juste au nord-est du village dont il porte le nom. Il s'est développé sur les rives d'un petit ruisseau, l'Emeil, avant sa confluence avec la Galaure. Il est à peu près certain que ce marais a été jadis plus important. Il remontait probablement les rives de l'Emeil jusqu'en amont du hameau de Villeneuve. A deux kilomètres à l'est du village, le lieu-dit "Grand Marais" semble l'indiquer. L'autoroute, qui passe maintenant juste à l'est du hameau de Villeneuve, a profondément modifié cet ensemble marécageux. De nos jours, le marais proprement dit n'occupe plus que les bois situés entre l'autoroute et la Galaure. L'aulnaie et son sous-bois sombre recèle cours d'eau, mares et même résurgence. Au début du siècle, les botanistes pouvaient encore observer ici un ensemble de plantes rares liées au marais (Œillet superbe, Violette des marais, Trèfle d'eau, Laîche de Daval...). Certaines peuvent encore l'être de nos jours. D'autres ont été découvertes dernièrement. Des prospection récentes ont ainsi pu mettre en évidence l'une des rares stations drômoises de la Fougère des marais. Autre espèce remarquable, le Castor d'Europe apprécie particulièrement ce secteur. Présent le long de la Galaure, on peut ici en remarquer les troncs rongés, barrages et autres travaux. Plusieurs amphibiens trouvent, eux aussi, dans le marais, des conditions idéales pour leur reproduction (Grenouille rousse et Grenouille agile, Triton palmé, Salamandre tachetée...). Le Pic épeichette, quant à lui, est un hôte caractéristique de ces boisements humides. Il aménage une cavité dans une des branches des grands arbres du marais pour y faire son nid. Ce pic, à peine plus gros qu'un moineau, se repère à son tambourinage. Les chauves-souris, plus discrètes, fréquentent, elles aussi, le marais. Elles y trouvent une nourriture abondante. Un Vespertilion de Natterer a, ainsi, été détecté en chasse au-dessus du marais. Il est probable que plusieurs autres espèces soient découvertes prochainement.

Milieux naturels

44.911 BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESOEUTROPHES

Faune vertébrée

Amphibiens

Grenouille rousse *Rana temporaria*

Mammifères

Castor d'Europe *Castor fiber*

Oiseaux

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*

Flore

Groseiller rouge *Ribes rubrum L.*
Fougère des marais *Thelypteris palustris Schott*

Faune invertébrée

Libellules

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Bibliographie

DELIRY C., GRAND D. et al.

L'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) dans la Moyenne vallée du Rhône : mise en perspective des données par rapport à la région Rhône-Alpes

21 pages 1998 Consultable : CORA / FRAPNA Isère

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

GRAND D.

Les libellules du Rhône

255 pages 2004 Consultable : Société Linnéenne de Lyon

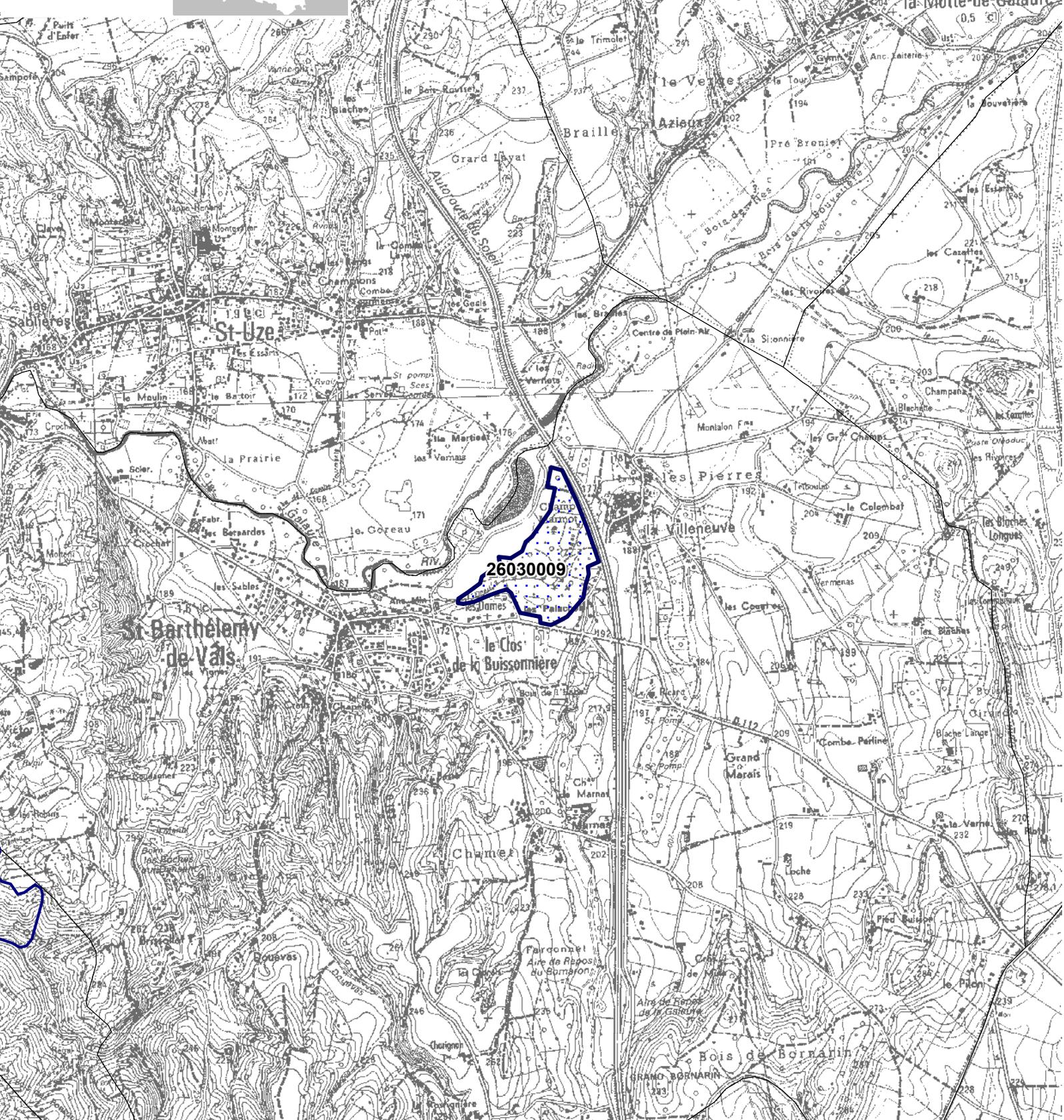


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU TERRITOIRE
DURABLE



Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26030009

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anney



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26020002

Ancien N° régional : 26454106

Défilé de Ponsas

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 27,94 ha

Drôme PONSAS, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens		Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	0			Libellules	0
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	0	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 10

Description et intérêt du site

Dans la vallée du Rhône entre Saint-Vallier et Serves-sur-Rhône, le petit village de Ponsas s'est établi légèrement en retrait du fleuve. Le petit ruisseau qui traverse le village, le ruisseau de Riverolles, descend du plateau, et dans son court périple, entaille, juste à l'est du village, le socle cristallin de belles gorges sauvages. En amont du ravin du Plantin, les pentes du défilé sont couvertes, de part et d'autre, de bois denses, le Bois des Combes, à l'adret, et le Bois des Terrasses, à l'ubac. En aval de ce ravin, la physionomie du défilé change brutalement. Les pentes sont, alors, couvertes de rochers exposés plein sud. Le défilé de Ponsas est connu des géologues pour sa roche particulière d'origine volcanique, le Gabbro, qui forme ici un noyau bien isolé dans le massif cristallin. Les pentes ensoleillées et arides favorisent l'installation de plantes méditerranéennes en limite nord de répartition. Les petits cactus (du genre *Opuntia*), signalés dès le début du siècle et naturalisés depuis bien longtemps, sont une indication de l'aridité de ces milieux. Les espèces végétales du défilé rappellent également celles des reliefs ardéchois de l'autre côté du Rhône, ou des gorges de la Galaure toutes proches, comme la Joubarbe d'Auvergne dont les rosettes en artichauts s'étalent à la surface des rochers arides. On retrouve également sur ces rochers de rares fougères, la *Notholéna* de Maranta et la *Doradille* du Forez, localisées dans la Drôme aux reliefs autour du Saint-Vallier. Le Ciste à feuille de sauge aux belles fleurs blanches se développe en colonie sous les rochers, et dans les endroits arides pousse une herbe raide, le *Cléistogènes* tardif.

Milieus naturels

32.342 MAQUIS A CISTUS SALVIIFOLIUS
45.3 FORETS DE CHENES VERTS MESO ET SUPRA MEDITERRANEENNES

Faune vertébrée

Pas de données disponibles

Flore

Ciste à feuilles de sauge *Cistus salviifolius L.*
Cléistogénès tardif *Cleistogenes serotina (L.) Keng*
Notholéna de Maranta *Notholaena marantae (L.) Desv.*
Renoncule de Montpellier *Ranunculus montpeliacus L.*
Trèfle hérissé *Trifolium hirtum All.*
Hélianthème taché *Xolantha guttata (L.) Rafin.*

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

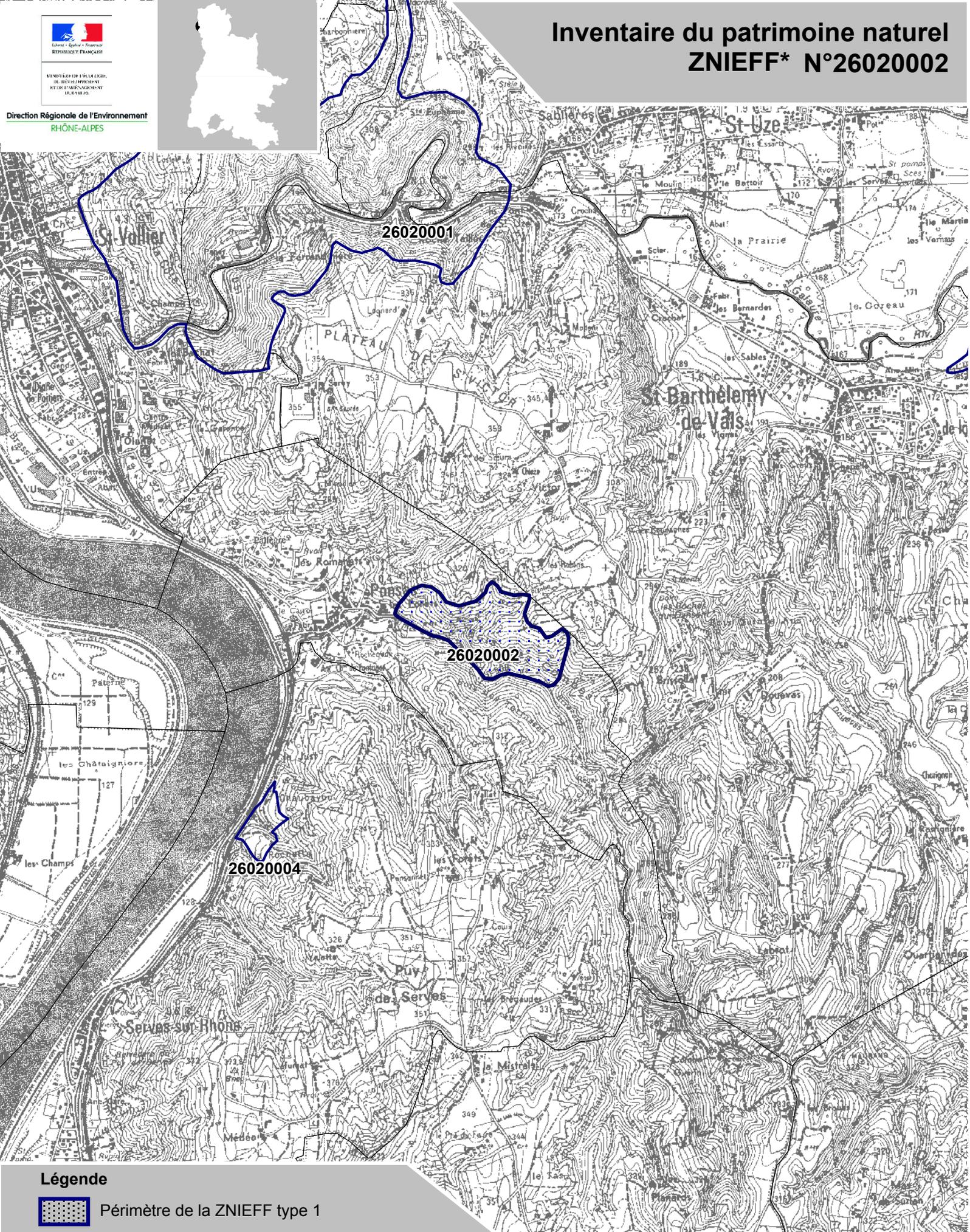


Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°2602002



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26020001

Ancien N° régional : 26454104

Gorges de la Galaure

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 228,84 ha

Drôme BEAUSEMBLANT, LAVEYRON, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-UZE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	0	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	0			Libellules	0
Végétaux sucoérieurs	2	Oiseaux	1	Crustacés	2	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 23

Description et intérêt du site

A l'ouest de Saint-Uze, la Galaure rejoint le Rhône à Saint-Vallier après avoir creusé dans le socle cristallin de belles gorges. La présence de roches dures constituant le socle est à l'origine des méandres plus ou moins marqués formés par la rivière. Le méandre le plus remarquable est sans conteste celui de Roche Taillée, à l'entrée des gorges. La rivière butte à cet endroit sur le massif granitique, puis revient vers l'est. Elle poursuit, ensuite, son cours vers l'ouest en dessinant un beau méandre presque fermé sous la chapelle romane de Sainte-Euphémie. Au cœur de ce cirque sauvage et peu accessible, la petite chapelle de Notre-Dame de Vals a été construite sur une colline boisée et rocheuse. Des fouilles réalisées dans ce cirque ont permis d'attester la présence de l'homme au néolithique. De nos jours, les gorges restent difficiles d'accès, ce qui renforce leur aspect sauvage. Aucun sentier ne parcourt les pentes escarpées du versant sud, entre Sainte-Euphémie et Saint-Vallier. En rive gauche, la route n'a pu franchir les gorges qu'après le percement du tunnel de Roche Taillée, en 1780. Elle continue ensuite en suivant de près les sinuosités de la rivière. La végétation des gorges montre de fortes similitudes avec celles des reliefs ardéchois de l'autre rive du Rhône. L'orientation générale est-ouest des gorges de la Galaure crée un microclimat favorable à une végétation de type méditerranéen. Le versant exposé au sud, ensoleillé et à l'abri du vent froid du nord, est ainsi couvert de boisements de Chêne vert, accompagnés d'un ensemble d'arbustes d'origine méridionale : Filaire à feuilles larges, Nerprun alaterne, Pistachier térébinthe, Genévrier oxycèdre (ou Cade)... Localement, de petits cactus naturalisés depuis longtemps (du genre *Opuntia*) recouvrent les pentes arides. A l'opposé, les versants nord, comme à la chapelle Notre-Dame de Vals, sont couverts de peuplements de grandes fougères, comme des Fougères mâles, typiques des microclimats frais et humides. Plusieurs espèces végétales vont trouver dans les gorges de la Galaure l'une de leurs rares stations à l'est du Rhône. C'est le cas du Genêt purgatif, du Chardon du Vivarais, de la Joubarbe d'Auvergne ou de la Doradille du Forez, espèces "ardéchoises" en terre drômoise. Les blocs rocheux sont couverts de lichens, et de nombreuses plantes qui, comme le Nombril-de-Vénus, la Saxifrage fausse-mousse, l'Orpin blanc ou le Ciste à feuille de sauge, profitent des moindres fissures. Certaines espèces plus rares sont à mentionner. La Notholéma de Maranta est une fougère des rocailles arides qui se remarque à ses anciennes feuilles desséchées persistant sous ses frondes vertes. Le Cléistogènès tardif, quant à lui, est une graminée des milieux secs sableux ou rocheux. De nombreuses espèces animales fréquentent les milieux boisés et les bords de rivières. Le Martin-pêcheur se signale par ses sifflements stridents qu'il émet lorsqu'il survole l'eau. Le Hibou Grand-Duc s'est installé dans des rochers inaccessibles. Le Circaète Jean-le-Blanc, petit aigle chasseur de reptiles, et l'Epervier, petit rapace chasseur de petits oiseaux, nichent très probablement dans les boisements des gorges. Le Castor d'Europe est présent dans toutes les gorges, et se signale à quelques troncs rongés en bord de rivière.

Milieus naturels

32.342	MAQUIS A CISTUS SALVIIFOLIUS
34.5	PELOUSES XEROPHILES MEDITERRANEENNES
45.3	FORETS DE CHENES VERTS MESO ET SUPRA MEDITERRANEENNES

Faune vertébrée

Mammifères

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
-----------------	---------------------

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>

Flore

Chardon du Vivarais	<i>Carduus vivariensis</i>
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salviifolius L.</i>
Cléistogènes tardif	<i>Cleistogenes serotina (L.) Keng</i>
Jasmin buissonnant	<i>Jasminum fruticans L.</i>
Notholéma de Maranta	<i>Notholaena marantae (L.) Desv.</i>
Ornithogale penchée	<i>Ornithogalum nutans L.</i>
Plantain sp.	<i>Plantago holosteum Scop.</i>
Renoncule de Montpellier	<i>Ranunculus monspeliacus L.</i>
Trèfle hérissé	<i>Trifolium hirtum All.</i>
Véronique du printemps	<i>Veronica verna L.</i>
Vesce jaune	<i>Vicia lutea subsp. lutea</i>
Hélianthème taché	<i>Xolantha guttata (L.) Rafin.</i>

Faune invertébrée

Crustacés

Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
-----------------------------	----------------------------------

Bibliographie

- BALIAN C.**
Inventaire et étude sur l'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)
42 pages 2000 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture**
Les écrevisses européennes autochtones en relation avec l'occupation des sols et la détérioration de l'habitat, plus spécialement Austropotamobius torrentium : CRAYNET meeting, Innsbruck, Autriche, 8-11 septembre 2004 (volume 3)
pages 2004 Consultable : Conseil Régional de Rhône-Alpes
- FAURE J.P.**
Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs dans le PNR du Pilat
19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- FROMENT B., PETIT-MARTENON V.**
Etat des populations d'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) - Ravins rhodaniens du Parc Naturel régional du Pilat
41 pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- GARRAUD L.**
Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique
925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin
- GRES P.**
Actualisation des données sur les sites à écrevisses à pieds blancs du Parc Naturel Régional du Pilat (Loire)
19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

GROSSI J.-L.

Haut-Rhône - Chautagne - Lavours - Bourget - Document d'objectifs - volume annexe

III. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

VIERON J.P., FATON J.M.

Etude des écrevisses dans les zones éligibles de la directive "Habitats" du département de la Drôme

8 p. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

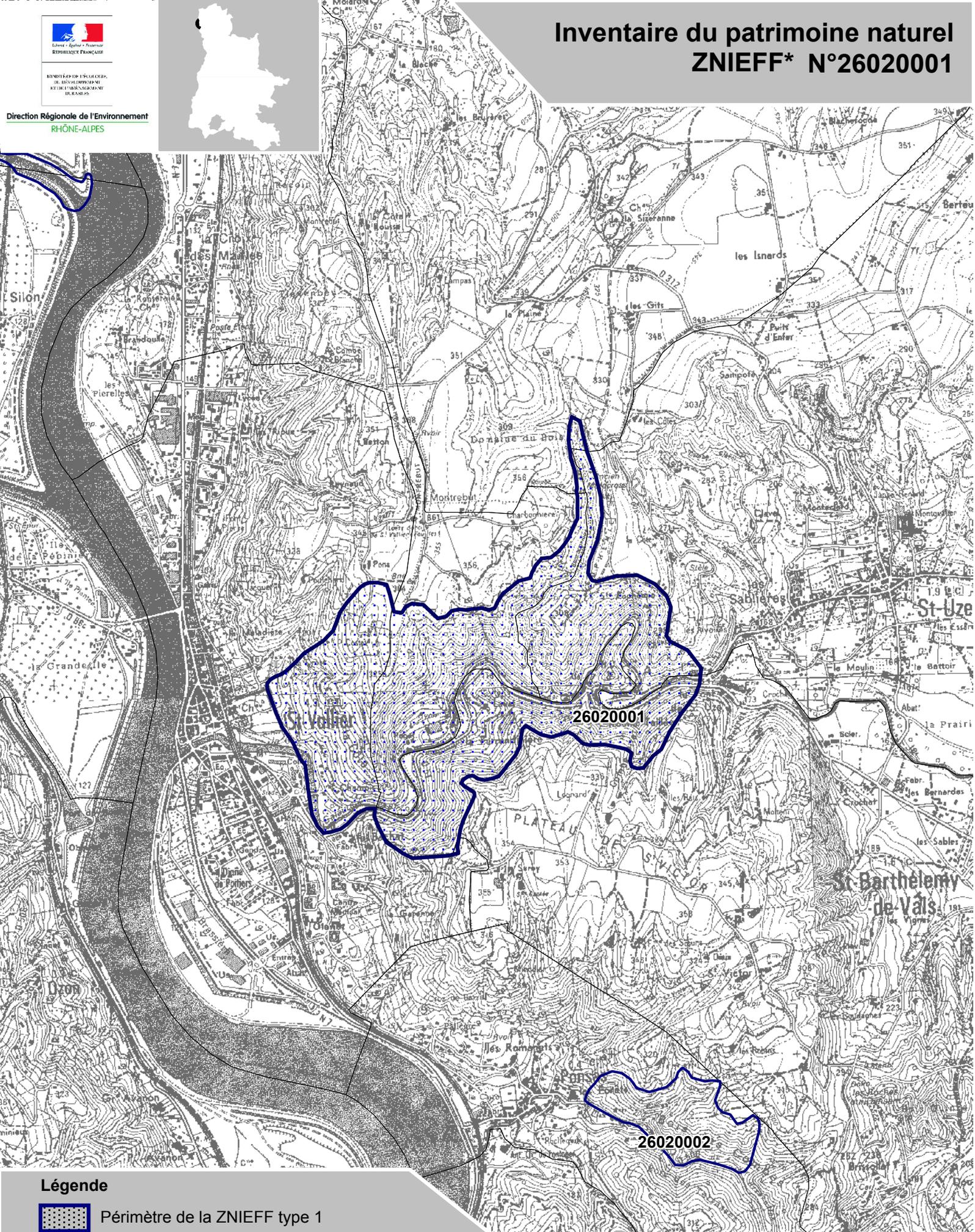


Liberté - Égalité - Fraternité
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
 DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE ET DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
 RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26020001



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
 Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
 Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
 fonds IGN Scan 25 (C)

x FSD du site Natura 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201663	1.3 Appellation du site Affluents rive droite du Rhône
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 30/04/1999	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,78278°

Latitude : 45,19083°

2.2 Superficie totale

1187 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	85 %
42	Loire	15 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (58,66%)

Continental (41,33%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		23,74 (2 %)			A	C	A	B
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		59,35 (5 %)			B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicales calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	23,74 (2 %)			A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		35,61 (3 %)			A	C	A	A
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		11,87 (1 %)			A	C	A	A
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		23,74 (2 %)			A	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	47,48 (4 %)			A	C	B	B
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		237,4 (20 %)			A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
M	1337	Castor fiber	p			i	P		C	C	C	C
F	6147	Telestes souffia	p			i	P		C	C	C	C
F	6150	Parachondrostoma toxostoma	p			i	P		C	C	C	C
I	6199	Callimorpha quadripunctaria	p			i	P		C	C	C	C
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P		C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P		C	B	C	C
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P		C	B	C	C
I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P		C	C	C	C
F	1138	Barbus meridionalis	p			i	P		C	C	C	C
A	1193	Bombina variegata	p			i	P		C	B	B	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P		C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P		C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
						C R V P							

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

Autres caractéristiques du site

Les vallons perpendiculaires au Rhône, bien visibles de la vallée fluviale, apparaissent comme les échelons d'un gradient climatique méridional, chaque côtère de vallon formant la "limite nord" d'espèces végétales méditerranéennes.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 59% pour le domaine méditerranéen et 41% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : Fermeture du milieu : les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes. La chânaie verte est à maintenir. Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier.

4.2 Qualité et importance

La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chânaie verte, chânaie verte et blanche, et chânaie-charinaie riches en espèces méditerranéenne.

De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
N	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
N	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
N	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
N	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



N	A04	Pâturage		I
---	-----	----------	--	---

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	2 %
80	Parc naturel régional	16 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Combe de Montelieu	*	2%
80	Pilat	*	16%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Lutter contre la fermeture du milieu pour maintenir pelouses et landes.
- Favoriser le Chêne vert et les essences originelles.
- Limiter l'extension du Robinier faux-accacia.
- Limiter l'extension des carrières.
- Maintenir et favoriser les interconnexions entre le Rhône et ses affluents.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

En cours :



- Tenir compte de la préservation du patrimoine naturel dans le schéma départemental des carrières en cours d'élaboration.

A envisager :

- Favoriser le pâturage sur les landes et les pelouses.
- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires forestiers au maintien de la chênaie verte sur les vallons les plus au nord.
- Encourager la gestion des rivières par le biais d'opération coordonnée entre les communes ou d'opération type "contrat de rivière" (exemple du SIVU du Batalon).
- Maintenir les milieux ouverts pour éviter leur colonisation naturelle par la forêt.
- Intégrer au mieux dans l'environnement du site les projets d'amélioration d'infrastructures : lignes électriques, élargissement des chemins, routes...

N.B. : Dans la partie Loire, une étude en cours permettra de préciser la présence d'habitats naturels et d'espèces sur l'ensemble des bassin-versants des vallons identifiés dans le département.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201675	1.3 Appellation du site Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 18/07/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 18/05/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297211

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,01995°

Latitude : 45,0777°

2.2 Superficie totale

1067 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
26	Drôme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
26077	CHARMES-SUR-L'HERBASSE
26084	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
26096	CLERIEUX
26231	PEYRINS
26281	ROMANS-SUR-ISERE
26294	SAINT-BARDOUX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (12,23%)

Continente (87,77%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,5 (0,05 %)		M	C	C	C	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,6 (0,06 %)		M	C	C	B	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,6 (0,06 %)		M	C	C	B	C
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	4 (0,37 %)		M	A	C	B	C
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	4 (0,37 %)		M	A	B	B	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		45 (4,21 %)		M	A	C	B	C
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,5 (0,05 %)		M	C	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C



				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	M	C	A	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	M	C	B	C	B
A	1166	Triturus cristatus	p	1	1	p	V	G	C	C	A	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	M	C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p	4	4	i		G	C	C	C	C
M	1307	Myotis blythii	p	2	2	i		G	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	p	1	1	i		G	C	C	C	C
M	1310	Miniopterus schreibersii	p	3	3	i		G	C	B	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	p	4	7	i	P	G	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	p	1	4	i		G	C	C	C	C
M	1324	Myotis myotis	p	5	5	i		G	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		Salamandra salamandra				P					X	



A		Alytes obstetricans				P	X				X	
A		Bufo bufo				P					X	
A		Bufo calamita				P	X				X	
A		Rana dalmatina				P	X				X	
A		Rana temporaria				P		X			X	
A		Ichthyosaura alpestris				P					X	
A		Lissotriton helveticus				P					X	
A		Pelophylax ridibundus				P					X	
I		Euchloe tagis			i	P						X
M		Eptesicus serotinus	3	7	i		X				X	
M		Myotis mystacinus	1	3	i		X				X	
M		Myotis nattereri	1	8	i		X				X	
M		Nyctalus leisleri	8	8	i		X				X	
M		Nyctalus noctula	0	3	i		X				X	
M		Pipistrellus pipistrellus	21	26	i		X				X	
M		Pipistrellus pygmaeus	0	7	i		X				X	
M		Pipistrellus nathusii	1	3	i		X				X	
M		Hypsugo savii	1	3	i		X				X	
M		Plecotus auritus	4	5	i		X				X	
M		Plecotus austriacus	2	6	i		X				X	
M		Vespertilio murinus	0	2	i		X				X	
M		Tadarida teniotis	3	5	i		X				X	
M		Myotis brandtii	0	2	i		X				X	



M		Pipistrellus kuhlii	15	25	i		X				X	
M		Myotis daubentonii	18	19	i		X				X	
P		Anacamptis coriophora			i	V			X			
P		Bassia laniflora			i	V			X			
P		Epipactis microphylla			i	R			X			
P		Onosma arenaria				P						X
P		Scabiosa canescens			i	R						X
R		Anguis fragilis				P					X	
R		Lacerta bilineata				P					X	
R		Podarcis muralis				P	X				X	
R		Psammotromus hispanicus				P			X		X	
R		Hierophis viridiflavus				P					X	
R		Coronella girondica				P					X	
R		Natrix maura				P					X	
R		Natrix natrix				P					X	
R		Vipera aspis				P					X	
R		Zamenis longissimus				P					X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N15 : Autres terres arables	24 %
N16 : Forêts caducifoliées	61 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Milieux très fragmentés et au contact de zones urbanisées importantes ou d'habitats humains dispersés.

Vulnérabilité : Certaines menaces existent pour ce site fragile, et notamment l'embroussaillage des pelouses, l'invasion de plantes exogènes (comme le Vinaigrier), la fréquentation humaine (motos) ou le « grignotage urbain ».

4.2 Qualité et importance

Le site « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » est éclaté en 6 massifs de tailles variées. Il présente des milieux rares dont la dynamique est mal connue, en particulier des pelouses pionnières sur sables. Il est caractérisé par une dispersion spatiale forte des habitats : microstations, mosaïques d'habitats. Sa proximité de zones urbanisées et agricoles nécessite une gestion fine et réactive.

Des inventaires récents ont montré ou confirmé la présence régulière de nombreuses espèces de Chiroptères dont 8 d'intérêt communautaire.

A proximité du site, ont été notées une colonie de 280 individus de Vespertilion à oreilles échancrées (espèce 1321), Myotis emarginatus, et une colonie de 58 femelles de Vespertilion de Bechstein (espèce 1323), Myotis bechsteini.

16 autres espèces de chiroptères ont été inventoriées. Les effectifs sont souvent assez faibles (entre 0 et 5 individus), mais parfois plus élevés (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kühl, Murin de Daubenton, Nyctale de Leisler).

D'autres inventaires (Coléoptères, Orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit) ont permis de mettre en évidence la très grande richesse et la biodiversité de ce site très particulier.

10 espèces d'Amphibiens ont été notées, dont une d'intérêt communautaire : le Triton crêté (Triturus cristatus), dont un couple a été découvert, en situation très isolée, en dehors de son aire de répartition habituelle.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	E01.02	Urbanisation discontinue		O
M	E01.03	Habitations dispersées		O
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	80 %
Domaine public communal	10 %
Propriété d'une association, groupement ou société	10 %

4.5 Documentation

Document d'objectifs du site FR8201675 " Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère " - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Drôme des collines # Décembre 2004 # 122 pages.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	9 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Communauté d'Agglomération du Pays de Romans

Adresse : 13 rue Réaumur - BP06 26103 ROMANS CEDEX

Courriel : francois.albert@pays-romans.org

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Les principales actions prévues par le document d'objectifs, qui a été validé le 30 juin 2005, sont les suivantes :

- maintien des habitats préservés
- restauration des habitats dégradés
- information et sensibilisation
- actions transversales (animation, suivis, maîtrise foncière)
- compléments d'études (chiroptères, reptiles, batraciens).